

Rapport annuel 2014

Un port citoyen ouvert sur le monde.



© Jan De Nul



©PAL – Chris Renault

LAISSEZ-VOUS SEDUIRE PAR LE PORT AUTONOME DE LIEGE

www.portdeliege.be

Table des matières

1. Introduction

2. Le Port autonome de Liège

- 2.1. Mission
- 2.2. Gestion
- 2.3. Conseil d'administration
- 2.4. Direction et les différents services
- 2.5. Contrôle
- 2.6. Rémunération des administrateurs
- 2.7. Présentation de nos zones portuaires
- 2.8. Conditions d'installations et de tarification
 - 2.8.1. Conditions d'installation
 - Contrat de concession
 - Autorisation précaire
 - Autorisation pour opérations isolées
 - 2.8.2. Tarification

3. Bilans des activités 2014

- 3.1. Bilans statistiques
 - 3.1.1. Considérations sur les trafics
 - 3.1.2. Evolution du tonnage global des ports publics
 - 3.1.3. Nombre de bateaux et tonnages par ports
 - 3.1.4. Tonnage par catégories de marchandises
 - 3.1.5. Trafic fluvial par régions d'origine
 - 3.1.6. Trafic fluvial par régions de destination
 - 3.1.7. Tonnage moyen par bateau
 - 3.1.8. Tonnage moyen par mètre courant de quai ou de rive
- 3.2. Tourisme fluvial
 - 3.2.1. Présentation
 - 3.2.2. Trafic du Port des Yachts 2014

4. Stratégie de réseaux

5. Bilan financier

- 5.1. Bilan au 31 décembre 2014
- 5.2. Compte de résultats au 31 décembre 2014

6. Travaux d'infrastructure

- 6.1. Installations ou aménagements réalisés par les usagers
- 6.2. Travaux subsidiés par le SPW, réalisés par ou pour le compte du Port autonome de Liège
- 6.3. Travaux subsidiés par le SPW dans le cadre du plan Marshall
- 6.4. Travaux subsidiés par le SPW dans le cadre du plan Marshall et bénéficiant de subsides européens (FEDER)

- 7. Événements et Actions de promotion**
- 8. Symbiose entre économie et environnement**
- 9. Le Port autonome de Liège en quelques chiffres**

1. INTRODUCTION

2014, une année performante !

L'année 2014 s'inscrit dans la performance pour le Port autonome de Liège qui affiche des résultats très positifs et confirme la pertinence de ses choix stratégiques et la réussite de sa reconversion.

Notons ainsi :

- un chiffre d'affaires en hausse de 4,66 % soit près de 166.341,64 € de plus pour atteindre le montant de 3.735.913,98 € ;
- une progression de 2 % des tonnages transportés par la voie d'eau qui atteignent le résultat de 13.537.710 tonnes ;
- une progression remarquable de 16 % du trafic conteneurs qui correspond à 4.301 conteneurs supplémentaires transportés avec un total de 31.939 équivalents vingt pieds ;
- au niveau de la navigation maritime, le nombre de caboteurs a augmenté de 23 unités avec une hausse des tonnages transportés de plus de 30 % ;
- des performances exceptionnelles du Port des Yachts avec une progression de 18 % du nombre de passagers qui ont été accueillis dans ses infrastructures et de 4 % du nombre de nuitées.

L'année 2014 a été par ailleurs incontestablement marquée par les travaux d'aménagement et de construction de la plate-forme multimodale de Liège Trilogiport, une des 32 zones gérées par le Port autonome de Liège et située le long du canal Albert à Hermalle-sous-Argenteau. Liège Trilogiport, dont le chantier a démarré en juin 2013, sera opérationnelle en octobre 2015.

Liège Trilogiport permettra :

- d'accroître le potentiel wallon de transfert à la voie d'eau ;
- d'accueillir des investisseurs dynamiques ;
- de participer aux efforts régionaux de développement durable, via une intensification du report du tonnage transporté par la route vers la voie d'eau, mode plus respectueux de l'environnement et soulageant d'autant le réseau routier.

Réalisé par le Port autonome de Liège, en étroite collaboration avec la Direction générale des Voies hydrauliques et de la Mobilité du Service public de Wallonie (DGO 2), ce projet économique de 120 ha vise à accroître les trafics de et vers le Port de Liège et présente de nombreux atouts :

- situé en aval de Liège sur la rive droite du canal Albert, proche des frontières allemandes et hollandaises ;
- situé à 14 h de navigation d'Anvers et à 24 h de Rotterdam ;
- à proximité de Liege Airport (7^{ème} aéroport européen pour le fret) et de la gare TGV de Liège ;
- 56 millions d'habitants dans un rayon de 250 km;
- 60 % du pouvoir d'achat européen dans un rayon de 500 km.

Le terminal à conteneurs de 15 ha opéré par Dubai Ports World et les halls logistiques construits par D.L. Trilogiport Belgium et Warehouses De Pauw seront mis à la disposition d'entreprises utilisatrices de la voie d'eau et/ou du rail, et des grands centres européens présentant une activité à haute valeur ajoutée et génératrice de nouveaux emplois.

La plate-forme logistique devrait permettre d'accueillir plus de 200.000 EVP (équivalent vingt pied) par an et de créer, à long terme, plus de 2.000 emplois nouveaux directs et indirects.

Le montant des investissements de l'aménagement de la plate-forme Liège Trilogiport s'élève à plus de 47 millions d'investissements publics.

Plus de 115 millions d'investissements privés viennent s'ajouter à ces investissements publics.

En 2014, le Port autonome de Liège a par ailleurs marqué sa volonté de poursuivre la stratégie de réseaux développée depuis quelques années et de renforcer les synergies et les collaborations avec les divers ports maritimes de la Mer du Nord (Anvers, Rotterdam, Zeebruges et Dunkerque) en vue de positionner davantage la région liégeoise dans l'hinterland de ces ports.

Parmi cette stratégie de réseaux figure un axe incontournable et maillon essentiel pour le développement de toute l'économie fluviale liégeoise : celui du canal Albert dont on a commémoré en 2014 le 75^{ème} anniversaire de la mise en service. Ouvert officiellement à la navigation en 1939 après 9 ans de travaux, le canal Albert est devenu l'une des principales voies navigables de Belgique. Il est devenu aujourd'hui un outil de développement économique pertinent et primordial tant pour Liège que pour l'ensemble de la Wallonie.

Pour le Port d'Anvers, le canal Albert revêt une importance cruciale : il relie le port scaldien aux terminaux intérieurs qui le longent jusqu'au Port de Liège et jusqu'à l'hinterland européen. Le Port autonome de Liège a commémoré à plusieurs reprises en 2014 le 75^{ème} anniversaire de l'inauguration du canal Albert.

A l'occasion d'un symposium organisé dans ce cadre au printemps 2014, le Port autonome de Liège, le Port d'Anvers et la nv De Scheepvaart (gestionnaire du canal Albert) ont signé un contrat de collaboration soulignant l'importance du canal comme axe économique important entre Liège et Anvers. Ce contrat rappelle son rôle économique et social dans le passé, aujourd'hui et à l'avenir. Les signataires se sont engagés à mener plusieurs actions concrètes pour faire du canal Albert l'axe logistique par excellence.

Le Service public de Wallonie et la nv De Scheepvaart, en collaboration avec le Port autonome de Liège, ont eu l'immense honneur d'accueillir Sa Majesté le Roi Philippe I^{er} venu assister aux diverses festivités liées au 75^{ème} anniversaire du canal Albert conjointement organisées à l'automne 2014 à Lanaye et au pont de Vroenhoven (Riemst), lieu symbolique des doubles commémorations du 70^{ème} anniversaire de la fin de la deuxième guerre mondiale et du 75^{ème} anniversaire de l'entrée en fonction du canal Albert.

Enfin, toujours dans ce cadre, soulignons la participation du Port autonome de Liège à l'exposition et au livre « *Le canal Albert, 75 ans d'histoire, de développement économique et spatial* », réalisés par le Service public de Wallonie.

Dans le cadre de cette stratégie de réseaux, le Port de Liège et le canal Albert sont reconnus comme des nœuds modaux prioritaires au niveau européen et représentent l'une des composantes du « *core network* » de ce réseau. Cela fait de Liège un partenaire unique à dimension européenne.

De plus, le Port autonome de Liège a eu l'honneur d'accueillir en juin 2014 la visite des nouveaux coordinateurs des neuf corridors du réseau central transeuropéen de transport (RTE-T) pour un séminaire notamment consacré à la navigation intérieure. Le Port de Liège, repris dans le réseau principal du RTE-T, pourra ainsi bénéficier prioritairement du financement de la « *Connecting Europe Facility* » (CEF).

Notons aussi la participation active du Port autonome de Liège aux séminaires organisées dans le cadre du projet « *Corridor multimodal Amsterdam-Marseille* » (Corridor 9).

Plus globalement, en 2014, la volonté globale visait à continuer à renforcer davantage la visibilité, la notoriété et l'image du Port autonome de Liège grâce à l'accueil de délégations belges ou étrangères et à la participation du Port autonome de Liège à de nombreux événements, conférences, salons, séminaires... tant au niveau national qu'international.

2014 visait bien évidemment à faire croître le rôle joué par le Port autonome de Liège en faveur de la région, tant pour la promotion du mode de transport le plus respectueux de l'environnement que pour le statut de vitrine socio-économique régionale.

Grâce au travail accompli, le Port autonome de Liège est ainsi devenu au fil des années un acteur économique de poids pour notre économie et un véritable fer de lance de notre essor logistique.

Il confirme incontestablement en 2014 sa place de port fluvial de premier plan pour le trafic fluvial européen.

Nous saluons et remercions également l'ensemble des entreprises concessionnaires du Port autonome de Liège, ainsi que les membres de la MUPoL, qui nous font confiance quotidiennement et dont le dynamisme est un gage de progrès économique pour l'ensemble de notre région.

Nous remercions toutes les personnes, et plus particulièrement les membres du Conseil d'administration et le personnel du Port autonome de Liège, qui ont permis à notre institution d'atteindre l'ensemble de ses objectifs. Nous les remercions particulièrement pour toute l'énergie qu'ils déploient au quotidien pour faire du Port autonome de Liège ce qu'il est aujourd'hui et ce qu'il sera demain !

Nous vous souhaitons bonne lecture.

Au nom du Conseil d'administration,



Emile-Louis BERTRAND
Directeur général



Michel FIRKET
Administrateur délégué

2. LE PORT AUTONOME DE LIEGE

2.1. Mission

Etablissement public créé par la loi du 21 juin 1937 modifiée par la loi du 10 janvier 1969 et par le décret-programme du 18 décembre 2003, le Port autonome de Liège gère 32 ports échelonnés le long de la Meuse et du canal Albert et a pour missions essentielles:

- l'exécution, sur les terrains qui lui sont concédés, de tous les travaux d'extension et d'amélioration nécessaires pour l'accomplissement de sa mission;
- l'outillage des ports et la réglementation de leur usage;
- l'entretien, à ses frais exclusifs, de tous les ouvrages du Port autonome de Liège;
- la perception de tous les produits quelconques de l'exploitation des ports, notamment: produits de location des biens meubles et immeubles, perception des péages, des redevances, des droits de quai, des produits de location de terrains et de matériel, de hangars, généralement de tous produits quelconques de l'exploitation des ouvrages compris dans sa circonscription;
- l'octroi de concessions et d'autorisations à des tiers;
- la réglementation, dans les limites indiquées dans les statuts et dans les actes de reprise des ports existants, du mouvement et du stationnement des bateaux ainsi que des questions intéressant la navigation;
- toutes autres opérations qui pourraient être confiées au Port autonome de Liège par arrêtés royaux et du Gouvernement wallon.

2.2. Gestion

Le Port autonome de Liège est administré par un Conseil d'administration dont la moitié des membres est déléguée par la Ville de Liège et les communes qui sont appelées à participer à la gestion, et l'autre moitié par la Wallonie.

Les mandats sont d'une durée de six ans renouvelables par moitié tous les trois ans.

Le Conseil d'administration comprend un président, un vice-président, un administrateur délégué et neuf membres. Le Bourgmestre de la Ville de Liège est de droit président du Conseil d'administration.

Le Directeur général du Port remplit le rôle de secrétaire du Conseil d'administration.

Sièges

Siège administratif

Quai de Maestricht 14, 4000 Liège

T. +32 4 232 97 97

F. +32 4 223 11 09

E. portdeliege@skynet.be

W. www.portdeliege.be

TVA BE 0202.414.452

Ouverture des bureaux: de 8h à 12h20 et de 13h à 17h

Siège technique

Port de Monsin

Rue de l'Île Monsin 40, 4020 Liège

T. +32 4 264 02 22

F. +32 4 248 50 39

Ouverture des bureaux: de 8h à 12h et de 12h30 à 16h

Bureau de police

Port des Yachts (rive gauche de la Meuse, à l'aval du pont Albert 1^{er})

Port des Yachts 1, 4000 Liège

T. +32 4 223 14 04

F. +32 4 223 14 10

Ouverture des bureaux: de 8h à 9h et de 15h à 16h

Capitainerie - Port des Yachts

(rive gauche de la Meuse, à l'aval du pont Albert 1^{er})

T. +32 4 223 14 04

F. +32 4 223 14 10

E. portdeliege@skynet.be - c.marechal@portdeliege.be

VHF canal 23

Ouverture des bureaux:

- du 16 septembre au 14 mai → de 8h à 9h et de 15h à 16h

- du 15 mai au 15 septembre → en semaine: de 8h à 9h et de 15h à 20h

→ le week-end: de 9h à 10h et de 15h à 20h

Sûreté portuaire

Philippe Prijs, Officier de sûreté portuaire

M. +32 496 16 67 17

2.3. Conseil d'administration

Président

Willy DEMEYER

Bourgmestre de la Ville de Liège

Vice-président

Jean-Claude PHLIPO

Administrateur délégué

Michel FIRKET

Premier Echevin et Echevin des Finances, de la Mobilité, du Tourisme, du Patrimoine de la Ville de Liège

Administrateurs

Mehmet AYDOGDU

Conseiller communal de la Ville de Liège

Géraldine BLAVIER

Conseillère communale de la Ville de Liège

Viviane DESSART

Echevine de la Culture et du Tourisme de la Ville de Visé

Guy GOESSENS

Franco GRANIERI

Conseiller communal à la Commune de Marchin

Franco IANIERI

Premier Echevin de la Ville de Herstal

Louis MARAITE

Conseiller communal de la Ville de Liège

Sophie THEMONT

Première Echevine déléguée aux fonctions de Bourgmestre de la Commune de Flémalle

Corinne WEGIMONT

Conseillère communale de la Ville de Liège

Administrateurs suppléants

Jérôme DELANAYE

Cabinet de Monsieur le Ministre M. Prévot

Fabrice DREZE

Conseiller communal de la Ville de Liège

Serge FILLOT

Bourgmestre f.f. de la Commune d'Oupeye

Florence GIET

Cabinet de Monsieur le Ministre J-C Marcourt

Roland LEONARD

Echevin des Travaux de la Ville de Liège

Giuseppe MANIGLIA

Conseiller communal de la Ville de Liège

Jacques MARNEFFE

Conseiller communal de la Ville de Liège

Florence NATALIS

Cabinet de Monsieur le Ministre P. Henry

Suzanne ROSENBAUM

Conseillère communale de la Ville de Seraing

Gérard ROUFFART

Conseiller communal de la Commune d'Oupeye

Sarah SCHLITZ

Conseillère communale de la Ville de Liège

Commissaires

Thibaut MOUZELARD

Conseiller à la Cellule « Travaux publics » – Cabinet de M. le Vice-Président et le Ministre Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine

Philippe ROUSSELLE

Secrétaire communal de la Ville de Liège

Ernur COLAK

Chef de District, District routier de Liège, DGO 1 – SPW et Conseiller communal de la Ville de Visé



© Port autonome de Liège

2.4. Direction et les différents services

Direction générale

Emile-Louis BERTRAND

el.bertrand@portdeliege.be

Service administratif

Nicole SACRE

Responsable GRH – Affaires générales

n.sacre@portdeliege.be

Joanna SFERLAZZA

Attachée GRH

j.sferlazza@portdeliege.be

Gestion pécuniaire du personnel

Claudine LEONARD

c.leonard@portdeliege.be

Secrétariat

Catherine HENRY

Secrétaire de direction

c.henry@portdeliege.be

Nicole BORGS

Agent administratif

n.borgs@portdeliege.be

Dominique WARZEE

Agent administratif

d.warzee@portdeliege.be

Comptabilité

Alain LODRINI

Responsable de service

a.lodrini@portdeliege.be

Marie-Louise GIAMBRA

Agent comptable

ml.giambra@portdeliege.be

Communication

Hélène THIEBAUT

Responsable Communication

h.thiebaut@portdeliege.be

Service économique et commercial

Anne-Sylvie LONNOY

Juriste

as.lonnoy@portdeliege.be

Christine MARCHAL

Juriste

c.marchal@portdeliege.be

Christine CARABIN

Agent administratif – Appui Communication

c.carabin@portdeliege.be

Philippe PRIJS

Statistiques et Etudes économiques

p.prijs@portdeliege.be

Service technique

Sandrine RENIER

Responsable de service

s.renier@portdeliege.be

Pascal VIGNERY

Agent administratif

p.vignery@portdeliege.be

Service travaux

Roland ULRICI

Responsable du Contrôle des travaux
(Ports de Lanaye à Monsin)
r.ulrici@portdeliege.be

Francis KLIMEK

Responsable du Contrôle des travaux
(Ports de Coronmeuse à Statte)
f.klimek@portdeliege.be

Henri JORIS

Agent administratif
h.joris@portdeliege.be

Port des Yachts – Capitainerie

Christian MARECHAL

Gestionnaire du Port
c.marechal@portdeliege.be

Sûreté portuaire

Philippe PRIJS

M. +32 496 16 67 17

L'équipe du Service travaux

Marc DEMARET

Patrice DEMARET

Jean-Pierre DEWARD

Julien FAFRA

Benoît GREGOIRE

Patrick HECHTERMANS

Patrick LANGLOIS

Emmanuel LENOIR

Pietro MILITELLO

Alain MODAVE

Béata PIANKA

Alain PIETTE

Sébastien WILHELMY

Service police

Jean RAVAGNAN

Agent de police portuaire
j.ravagnan@portdeliege.be

Marc HURTGEN

Agent de police portuaire
m.hurtgen@portdeliege.be

Bruno DENOMERENGE

Agent de police portuaire
b.denomerenge@portdeliege.be

2.5. Contrôle

Le Conseil d'administration du Port autonome de Liège et, plus spécialement, les commissaires contrôlent la gestion.

La vérification de la comptabilité se fait par Monsieur le Commissaire de la Ville de Liège et par Messieurs les Commissaires du Gouvernement wallon.

Un compte de "recettes et de dépenses" est transmis annuellement à Monsieur le Ministre des Travaux publics pour être soumis à la Cour des Comptes.

La Cour des Comptes contrôle annuellement la gestion du Port autonome de Liège.

Par ailleurs, par arrêté ministériel du 19 mars 2010, Messieurs les Ministres Lutgen et Antoine ont désigné Monsieur Hofman en qualité de Commissaire aux comptes auprès du Port autonome de Liège.

2.6. Rémunération des administrateurs

Président	Indemnité annuelle de 3.340,00 € (indemnité non perçue)
Vice-Président	Jeton de présence de 120,23 € par séance (montant à 100 %) soit 193,38 € par séance (montant brut)
Administrateur délégué	Indemnité annuelle de 16.286,16 € (montant à 100 %) soit 26.194,68 € (montant brut)
Administrateur	Jeton de présence de 120,23 € par séance (montant à 100 %) soit 193,38 € par séance (montant brut)

Le montant annuel brut consacré aux Administrateurs et Vice-Président est de 19.918,14 € pour l'exercice 2014.



© SPW Jean-Louis Carpentier - PAL MRW7354

2.7. Présentation de nos 32 zones portuaires

Ci-dessous, le relevé historique des différents arrêtés royaux et ministériels attribuant pour gestion les diverses zones portuaires au Port autonome de Liège.

L'article 38 du règlement organique stipule que le Port autonome de Liège entre en fonction le 1^{er} janvier 1938.

La loi du 21 juin 1937 confie au Port autonome de Liège l'exploitation de l'île Monsin, comportant deux darses. Des arrêtés royaux des 10 mars 1939, 25 novembre 1953, 10 octobre 1956, 4 août 1961, 18 juin 1965, 3 novembre 1971 et 21 octobre 1982 ont modifié la consistance des terrains concédés à l'île Monsin.

L'arrêté ministériel du 13 août 1992 a confié au Port autonome de Liège la gestion de la darse triangulaire située sur le territoire de la Ville de Liège à l'île Monsin. L'étendue des terrains de ce port a été modifiée par l'arrêté ministériel du 8 mai 2008.

Par arrêté royal du 11 janvier 1939, l'Etat a concédé au Port autonome de Liège, à partir du 1^{er} décembre 1938, l'exploitation du port public de Renory. Par ailleurs, par arrêtés royaux des 29 novembre 1955 et 20 octobre 1956 et par arrêté ministériel du 13 juillet 2001, l'exploitation de certains terrains situés à Angleur a été concédée au Port autonome de Liège en vue de l'extension du port de Renory.

Par arrêté royal du 13 août 1940, il a été concédé au Port autonome de Liège, à partir du 28 septembre 1940, l'exploitation du port public de Coronmeuse. Ce transfert a été confirmé par arrêté du Régent en date du 10 novembre 1945. Un arrêté royal du 3 février 1976 a modifié l'étendue des terrains concédés au port de Coronmeuse. D'autre part, par décisions du Conseil communal des 17 janvier 1955 et 23 avril 1956, la Ville de Liège a cédé au Port autonome de Liège certains terrains situés rive gauche du port de Coronmeuse. Un arrêté ministériel du 31 juillet 1996 concède au Port autonome de Liège la gestion d'un terrain supplémentaire situé à l'extrémité aval du bassin de Coronmeuse. Par arrêtés ministériels du 23 octobre 2012, les terrains du port de Coronmeuse, situés rive gauche de la Meuse, en aval du pont Atlas V, ont été d'une part, retirés de la gestion du Port autonome de Liège, et d'autre part, désaffectés et placés en dehors du domaine public de la Région wallonne.

Par arrêté du Régent du 17 octobre 1947, il a été concédé au Port autonome de Liège, à partir du 1^{er} mai 1947, l'exploitation du port public de Sclessin. Les limites concédées de ce port ont été modifiées par arrêtés ministériels des 31 mars 1995, 24 novembre 2009 et 12 septembre 2013.

Par arrêtés royaux des 6 mars 1951, 17 juillet 1953, 27 avril 1957 et 20 août 1964, il a été concédé au Port autonome de Liège la gestion des terrains situés à Souverain-Wandre, rive droite de la Meuse.

Par arrêtés royaux des 14 juillet 1951, 9 décembre 1953 et 29 août 1973, l'Etat a concédé au Port autonome de Liège l'exploitation du port public de Jemeppe.

Par arrêtés royaux des 8 février 1960, 1^{er} février 1967 et 10 avril 1971, il a été concédé l'exploitation du bassin intérieur de Jemeppe.

Par arrêtés royaux des 6 avril 1954, 23 juillet 1957, 11 mars 1968 et 29 mars 1970, il a été concédé au Port autonome de Liège l'exploitation du port public d'Ivoz-Ramet. L'étendue des terrains de ce port public a été modifiée par arrêtés royaux des 21 octobre 1976, 7 octobre 1983, 9 juillet 1984, 10 août 1984, 8 juillet 1985, 19 novembre 1986, 4 février 1988 et par arrêtés ministériels des 9 août 2010 et 23 septembre 2011.

Par arrêtés royaux des 5 mars 1963 et 29 juin 1971, il a été concédé au Port autonome de Liège l'exploitation du port de Seraing ainsi que l'ensemble des nouveaux ouvrages de ce port.

Par arrêté royal du 17 avril 1972, tel que modifié par arrêtés ministériels des 8 décembre 2000 et 14 novembre 2003, il a été concédé au Port autonome de Liège l'exploitation du port des Yachts de Liège. L'étendue de la zone d'eau de ce port public a été modifiée par arrêté ministériel du 24 juin 2014.

Par arrêté royal du 21 avril 1972, il a été concédé au Port autonome de Liège la gestion du port public d'Ougrée.

Par arrêté royal du 23 juin 1972, il a été concédé au Port autonome de Liège la gestion du port des Ardennes, à Angleur. L'étendue des terrains de ce port a été modifiée par arrêté royal du 10 juillet 1979 et arrêté ministériel du 3 septembre 1993.

Par arrêtés royaux des 19 janvier 1973 et 16 juillet 1974, il a été concédé au Port autonome de Liège la gestion du port d'Engis-Ehein. Le port d'Engis a été repris au Port autonome de Liège par arrêté ministériel du 6 mars 2008. Par arrêtés ministériels des 11 janvier 1993, 16 mars 2006 et 16 janvier 2013, l'étendue des terrains constituant le port d'Ehein a été modifiée.

Par arrêté royal du 31 août 1973, il a été concédé au Port autonome de Liège l'exploitation du port de Flémalle-Haute.

Par arrêté royal du 5 juin 1978, il a été concédé au Port autonome de Liège la gestion du port d'Argenteau, à Visé. L'étendue des terrains de ce port a été modifiée par arrêté ministériel du 11 juin 2007.

Par arrêtés royaux des 5 juin 1978 et 26 avril 1984, il a été concédé au Port autonome de Liège la gestion des terrains et du bassin public intérieur de Semeries, à Flémalle ainsi que l'ensemble des nouveaux ouvrages d'aménagement portuaire y réalisés.

Par arrêté royal du 12 août 1981, il a été retiré au Port autonome de Liège, en vue de permettre la réalisation des aménagements routiers s'inscrivant dans le cadre de l'assainissement du site et de la rénovation du port de Renory, la gestion de trois parcelles de terrain de l'Etat situées sur le territoire de la Ville de Liège et de la Ville de Seraing.

Par arrêté royal du 21 août 1981, il a été concédé au Port autonome de Liège la gestion du port public de Herstal, rive gauche du canal Albert.

Par arrêté royal du 29 juin 1982, il a été concédé au Port autonome de Liège la gestion de l'ancien port public des Croisiers-Chéravoie, à Liège.

Par arrêté royal du 26 avril 1984, l'Etat a concédé au Port autonome de Liège la gestion d'une bande de terrain de 400 mètres de longueur comprise entre les ports d'Ougrée et de Renory.

Par arrêté royal du 9 juillet 1984, il a été concédé au Port autonome de Liège la gestion des ports de Tihange, Ampsin et Ombret. L'étendue des terrains des ports de Tihange et d'Ampsin a été modifiée par arrêtés royaux des 13 novembre 1985 et 27 mars 1987. L'étendue des terrains du port d'Ombret a été modifiée par arrêté ministériel du 15 novembre 2006. L'étendue des terrains du port de Tihange a été modifiée par arrêtés ministériels des 5 mai 2009 et 13 novembre 2014.

Par arrêté royal du 23 avril 1985, il a été concédé au Port autonome de Liège la gestion du port de Visé. La configuration des terrains de ce port a été modifiée par arrêtés ministériels des 20 septembre 2004 et 16 octobre 2014.

Par arrêté royal du 8 juillet 1985, il a été concédé au Port autonome de Liège la gestion du port de Statte sur le territoire de la Ville de Huy. L'étendue des terrains de ce port a été modifiée par arrêtés ministériels des 18 mai 1992, 14 septembre 1992, 26 novembre 2007 et 9 février 2010.

Par arrêté royal du 19 novembre 1985, il a été concédé au Port autonome de Liège la gestion du port d'Eclatement de Herstal. L'étendue des terrains du port d'Eclatement de Herstal a été modifiée par arrêté royal du 28 août 1987.

Par arrêté royal du 21 novembre 1985, il a été concédé au Port autonome de Liège la gestion du port de Lanaye.

Par arrêté royal du 24 mars 1987, il a été concédé au Port autonome de Liège la gestion du port public des Marcatchous, sis rive droite de la Meuse, en amont et en aval de la passerelle Saucy.

Par arrêté royal du 5 octobre 1989, la propriété des participations de l'Etat, d'un montant de 5.000.000,00 de francs, a été transférée au 1^{er} janvier 1989, à la Région wallonne, en vertu de l'article 57 § 2 de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions, suite à la loi spéciale du 8 août 1980 des réformes institutionnelles, modifiée par la loi du 8 août 1988.

Par arrêté ministériel du 18 juin 2001, la Région wallonne a concédé au Port autonome de Liège la gestion du port de Hermalle-sous-Huy. L'étendue des terrains de ce port public a été modifiée par arrêtés ministériels des 11 juillet 2005 et 19 avril 2011.

Par arrêté ministériel du 11 juin 2004, il a été concédé au Port autonome de Liège la gestion du port de Hermalle-sous-Argenteau, rive droite.

Par arrêté ministériel du 13 avril 2005, il a été concédé au Port autonome de Liège la gestion du port de Hermalle-sous-Argenteau, rive gauche.

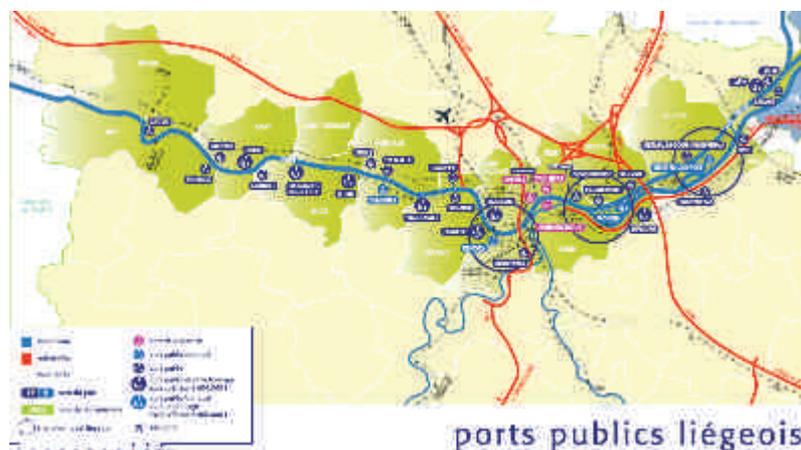
Par arrêté ministériel du 29 avril 2005, il a été concédé au Port autonome de Liège la gestion du port d'Amay.

Par arrêté ministériel du 6 avril 2006, il a été concédé au Port autonome de Liège la gestion du port des Awirs, sis rive gauche de la Meuse à l'amont de l'ancienne écluse des Awirs. L'étendue des terrains de ce port public a été modifiée par arrêté ministériel du 13 novembre 2014.

Par arrêté ministériel du 23 juin 2006, il a été concédé au Port autonome de Liège la gestion du port de Löen, sis rive gauche du canal Albert à Visé (Lixhe).

Par arrêté ministériel du 26 novembre 2008, il a été concédé au Port autonome de Liège la gestion du port de Hermalle-sous-Huy.

Par arrêté ministériel du 5 mai 2009, il a été concédé au Port autonome de Liège, la gestion de l'apponement de chargement et de déchargement situé en rive gauche du canal Albert à l'amont de l'Usine CBR au port de Lixhe (Visé). L'étendue des terrains de ce port public a été modifiée par arrêté ministériel du 24 septembre 2014.



PORT DE STATTE



Localisation

Ville de Huy et Commune de Wanze,
rive gauche de la Meuse

Accès

Pont de Ben-Ahis

Superficie totale

5 ha 93 a

Superficie disponible

3 ha 64 a

Infrastructure

- Longueur du quai: 1.050 m
- Enfoncement admis: 2,50 m
- Niveau du plan d'eau: $\pm 69,15$
- Niveau du quai: $\pm 73,00$

Equipement

éclairage public

Usager

- S.A. BIOWANZE

PORT DE TIHANGE



Localisation

Ville de Huy, rive droite de la Meuse

Accès

Routes n° 90 et 644 (Liège - Huy)

Superficie totale

3 ha 97 a dont 3 ha 13 a de terrains exploitables

Superficie disponible

néant

Infrastructure

- Longueur du quai: 538 m
- Enfoncement admis: 2,50 m
- Niveau du plan d'eau: $\pm 69,15$
- Niveau du quai: $\pm 71,40$

Equipement

égout, électricité, téléphone, eau

Usagers

- S.A. EDF LUMINUS / ELECTRABEL
- S.A. HÖLCIM (Belgique)
- S.P.R.L. MLD RECYCLAGE

PORT D'AMPSIN



Localisation

Commune d'Amay, rive gauche de la Meuse

Accès

Itinéraire 617 (Liège - Huy)
Routes n° 90 et 644 via le pont d'Ampsin

Superficie totale

1 ha 87 a dont 1 ha 80 a de terrains exploitables

Superficie disponible

néant

Infrastructure

- Longueur du quai: 675 m
- Enfoncement admis: 2,50 m
- Niveau du plan d'eau: $\pm 69,15$
- Niveau du quai: $\pm 70,15$

Équipement

Possibilité électricité et téléphone,
éclairage public

Usager

- S.A. CARMELUSE

PORT D'AMAY



Localisation

Commune d'Amay, rive gauche de la Meuse

Accès

Route n° 90 via le pont d'Ombret
Itinéraire 617 (Liège - Huy)

Superficie totale

61 a dont 23 a de terrains exploitables

Superficie disponible

23 a

Infrastructure

- Longueur de la rive: 644 m
- Enfoncement admis: 2,50 m
- Niveau du plan d'eau: $\pm 64,45$
- Niveau du quai: $\pm 68,25$

PORT D'OMBRET



Localisation

Sur les communes d'Amay et Engis,
rive droite de la Meuse

Accès

Routes n° 90 et 644 - Itinéraire 617,
via le pont d'Ombret

Superficie totale

90 a dont 61 a de terrains exploitables

Superficie disponible

61 a

Infrastructure

- Longueur du quai: 400 m
- Enfoncement admis: 2,50 m
- Niveau du plan d'eau: $\pm 64,45$
- Niveau du quai: $\pm 68,00$ (fruit 1/20)

Equipement

- possibilité électricité, téléphone et eau

PORT DE HERMALLE-SOUS-HUY



Localisation

Commune d'Engis,
rive droite de la Meuse

Accès

Itinéraire 617, via le pont d'Hermalle-sous-Huy -
Routes n° 90 et 644

Superficie totale

3 ha 69 a dont 3 ha 05 a de terrains exploitables

Superficie disponible

68 a

Infrastructure

- Longueur de la rive: 946 m
- Enfoncement admis: 3,00 m
(uniquement au droit des quais)
- Niveau du plan d'eau: $\pm 64,45$
- Niveau du quai: $\pm 67,48$ (port amont)
 $\pm 67,20$ (port aval)

Equipement

- 4 quais de déchargement (50 m)
- 1 quai de chargement (63 m)
- 4 dalles de stockage ($\pm 5,500 \text{ m}^2$)

Usagers

- S.A. BELGIAN SCRAP TERMINAL WALLONIE
(BST Wallonie)
- S.A. CARRIERES ET FOURS A CHAUX
«DUMONT-WAUTIER»
- S.A. ECODREAM
- S.A. HOLCIM

PORT D'EHEIN



Localisation

Commune d'Engis,
rive droite de la Meuse

Accès

Itinéraire 617 et routes n° 90 et 644

Superficie totale

1 ha 98 a de terrains exploitables

Superficie disponible

néant

Infrastructure

- Longueur des quais: 944 m
- Enfoncement admis: 3,00 m
- Niveau du plan d'eau: ± 64,45
- Niveau des quais: ± 66,50 en aval du pont et ± 68,00 en amont du pont

Equipement

- 1 grue de 10 t
- égout, possibilité électricité et téléphone

Usagers

- S.A. CARMELISE
- S.C.S. N&B KNAUF

PORT DES AWIRS



Localisation

Commune de Flémalle,
rive gauche de la Meuse

Accès

Itinéraire 617 (Liège - Huy) -
Autoroute E42 à 8 km

Superficie totale

78 a dont 31 a de terrains exploitables

Superficie disponible

néant

Infrastructure

- Longueur de la rive: 818 m
- Enfoncement admis: 3,00 m (accostage autorisé uniquement devant le mur de quai et au droit des ducs d'Albel)
- Niveau du plan d'eau: ± 64,45
- Niveau du quai: ± 65,70

Equipement

néant

Usager

- S.A. EDF LUMINUS

PORT DE FLÉMALLE



Localisation

Commune de Flémalle,
rive gauche de la Meuse

Accès

Itinéraire 617 (Liège - Huy) -
Autoroute E42 à 7 km

Superficie totale

4 ha dont 3 ha 22 a de terrains exploitables

Superficie disponible

néant

Infrastructure

- Longueur du quai: 730 m
- Enfoncement admis: 2,80 m
- Niveau du plan d'eau: $\pm 64,45$
- Niveau du quai: $\pm 66,50$

Equipement

- 1 pont portique de 8,5 t
- 2 ponts roulants de 10 t
- 1 pont-à-peser de 50 t
- 2 entrepôts d'une superficie totale de 500 m²
- égout, téléphone, électricité BT (possibilité HT), éclairage public, eau

Usager

- S.A. PREFER

PORT DE SEMERIES



Localisation

Commune de Flémalle,
rive droite de la Meuse

Accès

- Routier: autoroute E42 à 10 km et route n° 90
- Maritime: - goulet de 27 m de largeur
sur 44 m de longueur
- tirant d'air de 7,50 m

Superficie totale

6 ha 47 a dont 5 ha 40 a de terrains exploitables

Superficie disponible

61 a

Infrastructure

- Longueur des quais: 554 m dont 458 m utiles
- Enfoncement admis: 3,00 m
- Niveau du plan d'eau: $\pm 64,45$
- Niveau des quais: $\pm 66,95$

Equipement

voie ferrée (quai nord - 450 m), égout, téléphone,
électricité BT et HT, eau, éclairage public

Usagers

- S.C.I.R.L. INTRADEL
- S.A. SEGAL

PORT D'IVOZ-RAMET



Localisation

Sur la Ville de Seraing et la Commune de Flémalle, rive droite de la Meuse

Accès

Route n° 90 (Liège - Huy) - Autoroute E42 à 7 km

Superficie totale

6 ha 98 a dont 6 ha 07 a de terrains exploitables

Superficie disponible

45 ha

Infrastructure

- Longueur de quai : 1.186 m (1.110 utiles)
- Enfoncement admis: 2,50 m
- Niveau du plan d'eau: ± 60,00
- Niveau du quai: ± 63,80

Equipement

- 1 pont portique
- 1 grue mobile de 5 t
- 2 grues mobiles de 15 t
- 1 pont-à-peser de 50 t
- égout, électricité BT et HT, éclairage public, eau, téléphone, gaz

Usagers

- ASBL BLEGNY MINE (Bateau « Pays de Liège »)
- S.A. EDF Luminus
- S.A. EUROPORTS INLAND TERMINALS (E.I.T.)
- S.A. SOMEF

PORT DE SERAING



Localisation

Ville de Seraing, rive droite de la Meuse

Accès

Route n° 90 (Liège - Huy)

Superficie totale

2 ha 14 a dont 1 ha 22 a de terrains exploitables

Superficie disponible

17 a 19

Infrastructure

- Longueur des quais:
 - en Meuse: 455 m (375 m utiles)
 - en bassin: 488 m (175 m utiles)
- Enfoncement admis: 2,50 m
- Niveau du plan d'eau: ± 60,00
- Niveau des quais: ± 65,00 - ± 62,50 (quai de 154 m côté voirie)

Equipement

- égout, électricité (cabine HT à proximité), éclairage public, téléphone, eau
- quai de chargement routier pour colis lourds (accès direct d'un convoi routier sur bateau)

Usager

- S.A. EUROPORTS INLAND TERMINALS (E.I.T.)

PORT DE JEMEPPE



Localisation

Ville de Seraing, rive gauche de la Meuse

Accès

- Routier: itinéraire 617 (Liège - Huy)
- Maritime: - goulet de 13,60 m de largeur sur 18 m de longueur
- tirant d'air de 6,65 m

Superficie totale

3 ha 20 a dont 2 ha 22 a de terrains exploitables

Superficie disponible

néant

Infrastructure

- Longueur des quais: → en Meuse: 723 m
- en bassin: 360 m
- Enfoncement admis: → 2,80 m sur les 180 m amont
- 2,50 m pour le reste
- Niveau du plan d'eau: ± 60,00
- Niveau des quais: → amont: ± 64,00 à 65,00
- aval: ± 63,50
- bassin: ± 65,00

Équipement

- 2 entrepôts d'une superficie totale de 1.500 m²
- égout, eau, téléphone, électricité BT et HT, éclairage public (bassin)

Usagers

- S.A. FRISAYE TRANSPORT
- S.A. INTERBETON
- S.A. SOMEF

PORT DE SCLESSIN



Localisation

Ville de Liège, rive gauche de la Meuse

Accès

Itinéraire 617 (Liège - Huy)

Superficie totale

néant (quai sans terrain attenant)

Infrastructure

- Longueur du quai: 335 m (238 m utiles)
- Enfoncement admis: 2,50 m
- Niveau du quai: ± 62,20

Usager

- S.P.R.L. EXXONMOBIL PÉTROLEUM & CHEMICAL

PORT D'OUGRÉE



Localisation

Ville de Seraing, rive droite de la Meuse

Accès

Route n° 90 (Liège - Huy)

Superficie totale

1 ha de terrains exploitables

Superficie disponible

néant

Infrastructure

- Longueur du quai: 422 m
- Enfoncement admis:
 - 2,50 m (sur 160 m amont)
 - 3,40 m (sur 245 m aval)
- Niveau du plan d'eau: ± 60,00
- Niveau du quai: ± 64,00

Équipement

éclairage public, téléphone

Usager

- S.A. ARCELORMITTAL BELGIUM

PORT DE RENORY



Localisation

Villes de Liège et de Seraing, rive droite de la Meuse

Accès

Route n° 90 (Liège - Huy)

Superficie totale

8 ha 07 a dont 7 ha 22 a de terrains exploitables

Superficie disponible

néant

Infrastructure

- Longueur du quai: 1.734 m dont 1.692 m utiles
- Enfoncement admis: 2,50 m sur 960 m et 3,00 m sur 197 m
- Niveau du plan d'eau: ± 60,00
- Niveau du quai: ± 63,50 sur 960 m et ± 65,55 sur 332 m aval

Équipement

- raccordement ferré (3.300 m), égout, électricité BT et HT, éclairage public, téléphone, eau
 - 1 pont portique de 5 à 6 t
 - 3 ponts portiques de 35 à 50 t
 - 2 grues mobiles de 5 et 6 t
 - 2 grues mobiles de 20 et 50 t
 - 3 ponts à peser de 60 t
 - 9 entrepôts d'une superficie totale de 7.800 m²
- Le port est équipé pour la manutention de conteneurs entre les 3 modes de transport (fluvial, routier et ferroviaire) et il est desservi par une navette fluviale de conteneurs.

Usagers

- S.A. EUROPORTS INLAND TERMINALS (E.I.T.)
- S.A. LIEGE CONTAINER TERMINAL [Groupe Portier Industries S.A.]
- S.A. SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE RENORY

PORT DES ARDENNES



Localisation

Ville de Liège,
rive gauche du canal de l'Ourthe

Accès

Autoroute E25 à proximité

Superficie totale

1 ha 78 a de terrains exploitables

Superficie disponible

néant

Infrastructure

- Longueur de quai: 172 m dont 156 m utiles
- Enfoncement admis: 1,80 m
- Niveau du plan d'eau: ± 64,25
- Niveau du quai: ± 67,60

Equipement

Electricité HT, téléphone

Usagers

- S.A. FLUXYS

PORT DES MARCATCHOUS



Localisation

Ville de Liège, rive droite de la Meuse,
au pied de la passerelle Saucy

Accès

- Piétonnier: par la passerelle Saucy
- Voie d'eau
 - via le canal Albert et la Meuse liégeoise en provenance du Limbourg et d'Anvers (± 120 km)
 - via la Basse Meuse, le canal Albert et la Meuse liégeoise en provenance de Maastricht (± 30 km) et des Pays-Bas
 - via la Haute Meuse en provenance de la France (± 110 km) et de la Sambre (± 60 km)

Superficie totale

6 a constitués par un terre-plein

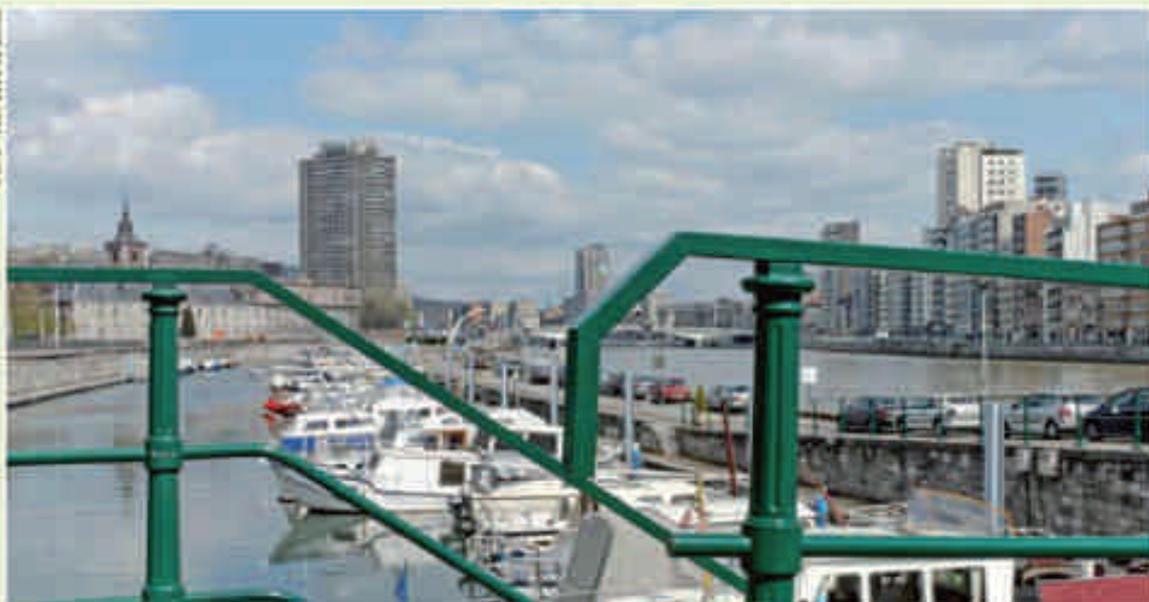
Infrastructure

- Longueur de quai: 150 m
- Enfoncement admis: 2,50 m
- Niveau du plan d'eau: ± 60,00
- Niveau du quai: ± 61,25 m sur 100 m

Equipement

- Port destiné à accueillir des bateaux de ligne pour passagers
- Eau, électricité, éclairage public

PORT DES YACHTS



Localisation

Ville de Liège, rive gauche de la Meuse, entre le pont Albert 1^{er} et le pont Kennedy

Accès

- Routier: via le pont Albert 1^{er};
- Voie d'eau:
 - via le canal Albert et la Meuse (liégeoise en provenance du Limbourg et d'Anvers (± 120 km));
 - via la Basse Meuse, le canal Albert et la Meuse (liégeoise en provenance de Maastricht (± 30 km) et des Pays-Bas);
 - via la Haute Meuse en provenance de la France (± 110 km) et de la Sambre (± 60 km).

Superficie totale

65 a constitués par un terre-plein

Infrastructure

- Longueur des quais: → en bassin: 765 m
→ en Meuse: 440 m
- Enfoncement admis: → en bassin: 2,00 m
→ en Meuse: 2,50 m
- Niveau du plan d'eau: ± 60,00
- Niveau des quais: → en bassin: ± 61,00 m
→ en Meuse: ± 62,00 m

Equipement

Port à vocation touristique équipé de pontons et de catways et offrant les services suivants: raccordement en eau et électricité, téléphone public, fax, éclairage public, parking, dépôt huile usagée, WC.

Capitainerie «Georges Truffaut» avec service d'accueil, locaux d'accueil, lavoir et douches.

Heures d'ouverture:

- hors saison: de 8h à 9h et de 15h à 16h
- en saison (du 15 mai au 15 septembre):
 - en semaine: de 8h à 9h et de 15h à 20h
 - le week-end: de 9h à 10h et de 15h à 20h

En dehors de ces heures, la Capitainerie reste disponible à la demande.

Brasserie - Restaurant « La Capitainerie »



PORT DES CROISIERS - CHERAVOIE



Localisation

Ville de Liège, rive gauche de la Meuse et au pied de la passerelle Saucy

Accès

- Piétonnier: par la passerelle Saucy
- Voie d'eau:
 - via le canal Albert et la Meuse liégeoise en provenance du Limbourg et d'Anvers (± 120 km);
 - via la Basse Meuse, le canal Albert et la Meuse liégeoise en provenance de Maastricht (± 30 km) et des Pays-Bas;
 - via la Haute Meuse en provenance de la France (± 110 km) et de la Sambre (± 60 km).

Superficie totale

10 a constitués par un terre-plein

Infrastructure

- Longueur du quai: 158 m
- Enfoncement admis: 2,50 m
- Niveau du plan d'eau: ± 60,00 m
- Niveau du quai: ± 61,25 m sur 53 m

Equipement

- Port destiné à accueillir des bateaux de ligne pour passagers.
- Eau, électricité, téléphone.

PORT DE CORONMEUSE



Localisation

Ville de Liège, rive gauche de la Meuse

Accès

- Routier: quai de Coronmeuse - autoroutes E25 et E40 via le pont Atlas V
- Fluvial: goulet de 14,40 m à 18,30 m de large sur 102 m de long
- Tirant d'air: 3,40 m à 5,70 m sur 21 m de long

Superficie totale

néant - bassin sans terrains attenants

Infrastructure

- Longueur des quais: 1.532 m dont 781 m utiles.
- Enfoncement admis: 2,50 m
- Niveau du plan d'eau: ± 60,00
- Niveau des quais: ± 62,10 (62,30 rive droite)

Equipement

- eau, éclairage public, possibilité électricité, téléphone

PORT DE MONSIN



Localisation

A l'aval de Liège, à l'origine du canal Albert.
Le port est ceinturé par le canal Albert et la Meuse.

Accès

Par les ponts Marexhe, Mitsaucy et le pont barrage
(accès direct à l'autoroute E25 Liège - Maastricht)

Superficie totale

93 ha dont 77 ha de terrains exploitables

Superficie disponible

45 à 35

Infrastructure

- Situation des quais:

Longueur utile	
canal Albert	790 m
darse sud	1 250 m
darse nord	896 m
quai en Meuse	1 150 m
darse en Meuse	190 m
darse couverte	220 m
darse triangulaire	71 m
- Enfoncement admis:
 - darse sud, darse nord, canal Albert: 3,00 m
 - darse couverte: 3,40 m
 - darse triangulaire: 2,50 m
- Niveau du plan d'eau: ± 60,00 en canal Albert
± 54,30 en Meuse
- Niveau des quais: ± 62,00 en canal Albert
± 58,65 en Meuse

Equipement

- 1 voie dorsale de 2,7 km sur laquelle se greffent 12 quais et routes desservant les installations de l'île Monsin;
- 15 km de voies ferrées sillonnant l'île Monsin; la gare de triage occupe une superficie de 7 ha;
- un bureau des douanes est à la disposition des usagers;
- égout, eau, téléphone, électricité BT et HT, gaz, éclairage public;
- une darse couverte de 110 m de long et 26 m de large munie d'une porte anti-vagues et d'un volet de fermeture; occupe une superficie totale de 15.100 m² dont 10.000 m² sont réservés au stockage et à la manutention de produits à l'abri des intempéries. Elle est desservie par 2 quais et 3 voies ferrées;
- 4 ponts portiques de 9 à 15 t;
- 22 ponts roulants de 0,5 à 5 t;
- 3 ponts roulants de 12 à 15 t;
- 2 ponts roulants de 45 t;
- 7 grues de 5 t;
- 18 ponts à peser de 4 à 100 t;
- 2 ponts portiques de 25 à 30 t;
- 11 ponts roulants de 7,5 à 10 t;
- 5 ponts roulants de 20 à 30 t;
- 12 grues de 2 à 4 t;
- 1 grue de 7 t;
- 1 grue de 12 t;
- 44 entrepôts d'une superficie totale de 102.135 m²;
- 53 silos à céréales d'une capacité totale de 25.000 t.

Usagers

- S.A. ANCIENS ETS COLETTE (HUBO) (3 + 4)
- S.A. BETON BAGUETTE MARCEL (25)
- S.A. ENVISAN INTERNATIONAL (15)
- S.A. EUROPORTS INLAND TERMINALS (E.I.T.) (7A, B, C, D, E, F, J, K, L)
- S.P.R.L. GASCOGNE ALL WOOD (9)
- S.A. GEORGE & CIE (Derichebourg) (11 A, B)
- S.A. GRAVAUBEL (22)
- S.A. HOLCIM (Belgique) (18 A, B)
- S.A. HOLDING DE ACEROS ESPECIALES (14 A, B)
- S.P.R.L. INTER DECOUPE (16)
- S.A. MEUSE ET SAMBRE
- S.A. OXYBEL (15)
- S.A. READY BETON (1 A, B)
- S.A. RECYLIEGE (24)
- S.A. REVATECH (13)
- S.A. SILOS DE LA MEUSE (5+6)
- S.A. SOCIETE D'OPERATIONS MARITIMES ET FLUVIALES (SOMEF) (12 A, B)
- S.A. TECHNIQUE ET PROTECTION DES BOIS (T.P.B.) (8 A, B, C)
- S.A. TERVAL (20 A, B, C, D, E, F, G, H - 23)
- S.P.R.L. TRH Liège (17)



- A Esplanade Albert 1^{er}
- B Pont Marscha
- C Royal Yacht Club de la Meuse
- E Port Autonome de Liège
- F SPW-DGO 2 Direction de la gestion des équipements des voies hydrauliques de Liège et des bagnes
- G Centrale hydroélectrique
- H Pont-barrage de Morein
- I S.A. EDF LUMINUS
- J Pont rail
- K Case de triage
- L Digue couverte
- M Port d'éclatement
- N Ecluse de Meuse
- O Pont Mésaucy
- P Atc la décharge

- parcelles
- voies d'eau
- autoroutes
- routes
- voies ferrées

PORT PETROLIER DE WANDRE



Localisation

Ville de Liège, rive droite de la Meuse, en amont du pont de Wandre.

Accès

Par la route n° 43 (Liège - Visé)
Accès direct aux autoroutes E25 et E40

Superficie totale

59 ha 16 a dont 56 ha 41 a de terrains exploitables

Superficie disponible

3 ha 57 a 89

Infrastructure

- Longueur de la berge: 1.985 m
- Enfoncement admis:
Avis à la batellerie du 27 juin 2001:
«BASSE MEUSE - REGLE DE NAVIGATION -
Tirant d'eau:
Par dérogation à l'article 1^{er} du règlement particulier de la Meuse, le maximum de tirant d'eau des bateaux admis à naviguer est fixé, à titre d'essai et de pure tolérance, dans la passe navigable, de la manière suivante:
→ depuis le pont-rail de Monsin (cum. 115,260), jusqu'à la cumulée 115,900: 2,80 m
→ depuis la cumulée 115,900 jusqu'au pont de Wandre (cum. 117,874): 3,40 m
- Niveau du plan d'eau: ± 54,30

Equipement

- raccordement ferré possible, électricité BT et HT, éclairage public, téléphone, eau, gaz, égout;
- 9 appontements en Meuse permettent l'accostage de pétroliers;
- 12 tunnels sous l'autoroute Liège - Maastricht offrent une liaison entre les berges de la Meuse et les terrains
- tankage: 78 tanks d'une capacité de stockage de 270.000 m³
- 45 entrepôts d'une superficie totale de 100.850 m²

Usagers

- S.A. ALPHAPRINT (40)
- S.A. ANTARGAZ Belgium (55)
- S.A. AUTOSECURITE (26+30)
- S.A. AXIMA REFRIGERATION (46)
- S.P.R.L. BABYLISS (45)
- S.A. BELGOMAZOUT (35)
- S.A. CENTRE DES ABRASIFS (50)
- S.A. DAUVIMMO (28)
- S.A. ETS J. DEFLANDRE et FILS (52)
- S.P.R.L. DEPANNAGES BAYARDS (31)
- S.A. DEPOTS PETROLIERS CONTERN (34 A, B)
- S.A. D'HONDT (32)
- S.A. DIMMA DESIGN (37)
- S.A. GERMEAU CARRIERE (36)
- S.A. GESIMAT (43 A, B)
- S.A. GILOPS GROUP (60)
- S.P.R.L. GLOBAL MAINTENANCE INDUSTRIES (48)
- S.P.R.L. I'D (DARWI) (59)
- S.A. IMRECA (H.L.S.) (42)
- S.A. INVEST SERVICES (S.A. CE+TI) (41)
- S.P.R.L. LE BETON MOSAN (58)
- S.A. MAGETRA / S.A. MAGEMAR (33)
- S.P.R.L. PARMECANIQUE (57)
- S.A. PETROLEUM PRODUCTS STORAGE AND TRANSPORT COMPANY (29)
- S.A. PROMAS INTERNATIONAL (39)
- S.A. RUS TONY INDUSTRIES (38)
- S.A. SQLIREM (51)
- S.P.R.L. Toitures T.H.L. (53)
- M. Benoît TOSSAINT (47)
- S.A. TOTAL BELGIUM (27 A, B)
- S.A. UNIMMO (44)
- S.C.A. MAURICE WILKIN IMMO (RETIF BELGIUM) (56)
- S.C.R.L W-STONES (54)

PORT D'ECLATEMENT



Localisation

Commune de Herstal, rive gauche du canal Albert

Accès

Boulevard Zénobe Gramme

Superficie totale

11 ha 24 a dont 8 ha 52 a de terrains exploitables

Superficie disponible

94 a 94

Infrastructure

- Longueur du quai: 896 m dont 855 m utiles
- Enfoncement admis: 2,50 m
- Niveau du plan d'eau: ± 60,00
- Niveau du quai: ± 62,00

Equipement

eau, électricité, éclairage public, téléphone

Usagers

- S.A. ALDI VAUX-SUR-SURE (73)
- S.P.R.L. BOSE EVENTS (S.A. BOSE AUTOMOBILES) (76)
- S.A. COLRUYT (64)
- S.A. EUROPORTS INLAND TERMINALS (77)
- ETS GARAGE MARTIN (72)
- S.A. GARAGE MARIO LANA (67+69+78)
- S.A. KBC VASTGOESPORTEFEUILLE BELGIE (GAMMA) (63)
- S.A. LA BOUEE (70)
- N.V. LAMBEFIMMO (66)
- S.A. LEQUET ET HERKENNE (145)
- S.A. LUKOIL BELGIUM (JET) (61)
- S.A. L'UNIVERSELLE IMMO (62+67+79)
- S.A. NEPTUNIA (75)
- S.A. TRANSINDUSTRIES - INVEST (74)

PORT DE HERSTAL



Localisation

Commune de Herstal, rive gauche du canal Albert

Accès

Route n° 671 (Liège - Maestricht)
Accès direct à l'autoroute E40

Superficie totale

10 ha 80 a dont 9 ha 15 a de terrains exploitables

Superficie disponible

néant

Infrastructure

- Longueur du quai: 700 m (675 m utiles)
- Enfoncement admis: 3,00 m
- Niveau du plan d'eau: ± 60,00
- Niveau du quai: ± 62,00

Equipement

- égout, électricité HT, éclairage public, télédistribution, téléphone, eau, gaz
- unité de traitement des déchets ménagers, production d'électricité
- 5 ponts roulants de 10 t
- 1 grue mobile de 2,5 t
- 4 ponts à peser de 60 t
- 1 entrepôt de 16.300 m²

Usagers

- S.C.I.R.L. INTRADEL
- S.A. SITA WALLONIE

PORT D'ARGENTEAU



Localisation

Ville de Visé, rive droite de la Meuse

Accès

Route n° 653 (Liège - Visé)
Accès direct à l'autoroute E25

Superficie totale

8 ha 01 a dont 6 ha 32 a de terrains exploitables

Superficie disponible

néant

Infrastructure

- Longueur du quai: 1 066 m dont 963 m utiles
- Enfoncement admis: 2,40 m
- Niveau du plan d'eau: ± 54,30
- Niveau du quai: ± 57,00

Équipement

- 2 grues mobiles de 1,5 t et 2 t de capacité
- 1 entrepôt de 1.209 m²
- électricité HT, téléphone, gaz

Usagers

- S.A. MATEGRD
- S.C. S.C.A.R.

PORT DE HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU



Localisation

Commune d'Dupeye, rive gauche du canal Albert

Accès

Via l'autoroute E25,
sortie Hermalle-sous-Argenteau (n° 3)

Superficie totale

80 a dont 31 a de terrains exploitables

Superficie disponible

11 a 33

Infrastructure

- Longueur de la rive: 800 m
- Enfoncement admis: 3,40 m
- Niveau du plan d'eau: ± 60,00
- Niveau du quai: ± 61,50

Usagers

- S.A. EURDQUARTZ
- S.A. SABLIERE DUPUIS
- S. A. E. VICTOR MEYER

LIEGE TRILOGIPORT



Localisation

Commune d'Dupeye, rive droite du canal Albert

Accès

Via l'autoroute E25 –
Sortie Hermalle-sous-Argenteau (n° 3)

Superficie totale

97 ha 91 a dont 69 ha de terrains exploitables

Superficie disponible

14 ha

Infrastructure

- Longueur du quai: 2.250 m
- Enfoncement admis: 3,40 m
- Niveau du plan d'eau: ± 60,00
- Niveau du quai: ± 61,50

Equipement

en cours de réalisation

Usagers

TERMINAL À CONTENEURS :

- Trilogiport Terminal S.A.
(Dubai Ports World)

ZONE LOGISTIQUE :

- S.A. D.L. Trilogiport Belgium (30 ha)
- S.A. Warehouses De Pauw (10 ha)

PORT DE VISE



Localisation

Ville de Visé, rive droite de la Meuse

Accès

Via le pont de Visé

Superficie totale

6 ha 72 a dont 5 ha 70 a de terrains exploitables

Superficie disponible

Amont: 1 ha 16 a

Aval: 21 a

Infrastructure

- Longueur du quai: 940 m (840 m utiles)
- Enfoncement admis: 2,50 m
- Niveau du plan d'eau: ± 94,30
- Niveau du quai: ± 55,50

Usager

- S.P.R.L. SABLE DE RECYCLAGE (SAREC)

PORT DE LOËN



Localisation

Ville de Visé, rive gauche du canal Albert

Accès

Via la N 602 et le pont de Lixhe (rue des Cimentiers)

Superficie totale

6 ha 60 a dont 4 ha 41 a de terrains exploitables

Superficie disponible

néant

Infrastructure

- Longueur de la rive: 279 m
- Enfoncement admis: 3,40 m
- Niveau du plan d'eau: $\pm 60,00$
- Niveau du quai: $\pm 61,00$

Usagers

- S.A. EUROPORTS INLAND TERMINALS (E.I.T.)
- S.A. HOLDIM (Belgique)

PORT DE LIXHE



Localisation

Ville de Visé, rive droite du canal Albert

Accès

Via la N602 et le pont de Lixhe (rue des Cimentiers)

Superficie totale

9 ha 99 a dont 8 ha 01 a de terrains exploitables

Superficie disponible

néant

Infrastructure

- Longueur de la rive: 1,712 m
- Longueur de l'apportement: 26,15 m
- Enfoncement admis: 3,40 m
- Niveau du plan d'eau: $\pm 60,00$
- Niveau du quai: $\pm 61,50$

Usagers

- S.A. CIMENTERIES CBR
- S.A. LIXHE COMPOST AG
- S.A. SOTRAEX

PORT DE LANAYE



Localisation

Ville de Visé, rive droite du canal Albert

Accès

Itinéraire n°671 par les ponts de Lixhe et Lanaye

Superficie totale

21 ha 86 a dont 20 ha 48 a de terrains exploitables

Superficie disponible

20 ha 48 a

Infrastructure

- Longueur du quai: 2 405 m
- Enfoncement admis: 3,40 m
- Niveau du plan d'eau: $\pm 60,00$
- Niveau du quai: $\pm 61,50$



2.8. Conditions d'installation et de tarification

Nos conditions d'installation

Besoin d'un quai, d'un terrain portuaire pour un jour, un mois, un an ou plus ? Vous souhaitez développer des activités économiques le long de la voie d'eau ? Le Port autonome de Liège vous offre diverses possibilités d'installation en fonction des besoins de votre société.

Consultez ici nos types de contrats et tarifications et contactez-nous! Le service économique et commercial du Port de Liège se tient à votre disposition pour vos premiers contacts, puis pour l'élaboration de vos projets.

2.8.1. Conditions d'installation

2.8.1.1. Contrat de concession

- de 10 à 30 ans;
- investissements à réaliser sur le site concédé;
- tonnage annuel à garantir par voie d'eau.

2.8.1.2. Autorisation précaire

- occupation à durée déterminée, généralement courte (6 mois, 1 an, 2 ans...);
- préavis, de part et d'autre : 1 mois ;
- pas d'investissement lourd;
- système très souple, permettant des opérations de courte durée.



© SPW - Jean-Louis Carpentier



© SPW - Jean-Louis Carpentier

2.8.1.3. Autorisation pour opérations isolées

- autorisation visant une ou plusieurs opérations portuaires de chargement/déchargement ou autre (groupage/dégroupage; stockage);
- révocable, durée très limitée.

Remarques:

- 1) Toute construction ou installation fixe doit faire l'objet d'une autorisation du Port autonome de Liège;
- 2) Urbanisme, service incendie, commodo/incommodo à charge du client/usager.

2.8.2. La tarification

Deux catégories de redevances:

A. REDEVANCES D'OCCUPATION DE TERRAINS^(*)

a. Terrains situés derrière les quais de transbordement

Redevance de base: 1,3014 €/an/m²

Redevance variant de 1,3014 € à 0,6073 €/an/m²:

- appliquée aux usagers concessionnaires uniquement;
- suivant l'importance de l'emplacement occupé.

b. Terrains industriels (arrière-zone)

Redevance de base: 0,4338 €/an/m²

Redevance variant de 0,4338 € à 0,2169 €/an/m²: mêmes conditions qu'au a) ci-dessus.

B. REDEVANCES À LA TONNE MANIPULEE^(*)

a. Opérations par bateau

1. Avec occupation de terrain:

- Tarif général: 0,0868 €/tonne
- Tarif produits pétroliers: 0,1301 €/tonne
- Tarifs réduits de 0,0694 € à 0,0174 €/tonne, suivant la valeur de la marchandise.

2. Sans occupation de terrain: mêmes conditions que ci-dessus avec augmentation de 50 %.

b. Opérations par camions

Tarif général: 0,0868 €/tonne

Tarif produits pétroliers: 0,1301 €/tonne

Tarif port de Souverain-Wandre: 0,1301 €/tonne

c. Opérations par wagons

Tarif général: 0,1301 €/tonne

Tarif produits pétroliers: 0,1735 €/tonne

Tarif port de Souverain-Wandre: 0,1735 €/tonne

(*) Les taux reproduits ci-dessus sont majorés de la mobilité (47 % en 2014) et de la TVA.



© SPW – DPVNI



© SPW - Jean-Louis Carpentier

3. BILAN DES ACTIVITES 2014

3.1. Bilans statistiques

3.1.1. *Considérations sur les trafics*

Une année 2014 inscrite dans la performance pour le Port autonome de Liège qui affiche des résultats très positifs et confirme la pertinence de ses choix stratégiques et la réussite de sa reconversion :

- un chiffre d'affaires en hausse de 4,66 % soit près de 166.341,64 € de plus pour atteindre le montant de 3.735.913,98 € ;
- une progression de 2 % des tonnages transportés par la voie d'eau qui atteignent le résultat de 13.537.710 tonnes ;
- une progression remarquable de 16 % du trafic conteneurs qui correspond à 4.301 conteneurs supplémentaires transportés avec un total de 31.939 équivalents vingt pieds ;
- au niveau de la navigation maritime, le nombre de caboteurs a augmenté de 23 unités avec une hausse des tonnages transportés de plus de 30 % ;
- des performances exceptionnelles du Port des Yachts avec une progression de 18 % du nombre de passagers qui ont été accueillis dans ses infrastructures et de 4 % du nombre de nuitées.

RAPPORT DÉTAILLÉ DES ACTIVITÉS 2014

1. Le chiffre d'affaires

Le Port autonome de Liège a enregistré une croissance globale de **4,66 %** de son chiffre d'affaires qui s'est établi en 2014 à 3.735.913,98 € (+ 166.341,64 €).

2. Les tonnages fluviaux

Les tonnages voie d'eau passent de 13.232.777 tonnes en 2013 à 13.537.710 tonnes en 2014, soit une augmentation de 304.933 tonnes (+ 2 %).

2.1. Catégories de marchandises

CATEGORIES DE MARCHANDISES	Année 2013	Année 2014	Différence	%
Produits de l'agriculture	842.596	802.619	-39.977	-5
Houille et lignite	1.408.132	1.699.703	291.571	21
Minerais	2.201	0	-2.201	0
Bois et produits du bois	205.611	77.376	-128.235	-62
Coke et produits pétroliers	3.205.859	3.064.712	-141.147	-4
Produits chimiques	649.136	570.310	-78.826	-12
Produits minéraux non métalliques	5.206.705	5.491.962	285.257	5
Métaux	1.007.524	1.016.197	8.673	1
Machines et matériel	240	210	-30	-13
Articles manufacturés	5.716	46.692	40.976	717
Matières premières secondaires, déchets	389.611	437.882	48.271	12
Marchandises divers, conteneurs	306.902	329.972	23.070	8
Autres marchandises	2.544	75	-2.469	-97
TOTAL	13.232.777	13.537.710	304.933	+ 2

Les principales marchandises en hausse sont :

- la houille (+ 291.571 tonnes, soit +21 %),
- les produits carriers (+ 285.257 tonnes, soit +5 %),
- les matières premières secondaires et déchets (+ 48.271 tonnes, soit +12 %),
- les articles manufacturés (+ 40.976 tonnes),
- les marchandises diverses/conteneurs (+ 23.070 tonnes, soit +8 %).

Ces performances s'expliquent par :

- de façon globale, le dynamisme et le professionnalisme de l'ensemble des concessionnaires du Port autonome de Liège,
- le rayonnement international de Terval dans le négoce des charbons à valeur ajoutée,
- l'augmentation des cadences d'extraction des produits minéraux,
- l'accroissement des transports des déchets de tous types,
- l'utilisation accrue de la voie d'eau par la société Knauf pour ses divers produits,
- le recours accru à la voie d'eau pour le transport de conteneurs induit ces bons résultats.

Les principales marchandises en baisse sont :

- le coke et les produits pétroliers (-141.147 tonnes, soit -4 %),
- le bois (-128.235 tonnes, soit -62 %),
- les produits chimiques (-78.826 tonnes, soit -12 %), et
- les produits de l'agriculture (-39.977 tonnes, soit -5 %).

Les raisons de ces baisses sont :

- l'hiver doux,
- l'arrêt de la cokerie de Seraing,
- la mise sous cocon de la centrale électrique aux pellets des Awirs,
- l'approvisionnement moindre en sels de déneigement consécutif aux stocks de l'année 2013,
- l'activité réduite de plusieurs négociants céréaliers.

2.2. Les conteneurs

En ce qui concerne la **navigation conteneurisée**, **31.939 équivalents vingt pieds** ont été manutentionnés sur les deux terminaux liégeois (principalement Liège Container Terminal et Euroports Inland Terminals). Ceci correspond à une augmentation de 4.301 unités, soit **+ 16 %**.

Voici l'évolution du conteneur voie d'eau au Port autonome de Liège ces trois dernières années :

ANNEE	NOMBRE EVP	DIFFERENCE	%
2012	24.813	-3.923	-14
2013	27.638	+2.825	+11
2014	31.939	+4.301	+16

2.3. La navigation maritime

En ce qui concerne la **navigation maritime**, 89 caboteurs (+ 23 unités) ont utilisé les installations portuaires liégeoises en 2014 pour un total de 148.934 tonnes (+ 34.768 tonnes, soit **+ 30 %**). Il s'agissait principalement d'aciers spéciaux importés d'Espagne et de Grande-Bretagne ou exportés vers le Royaume-Uni, l'Irlande et le Portugal.

3. Résultats globaux (en tonnes)

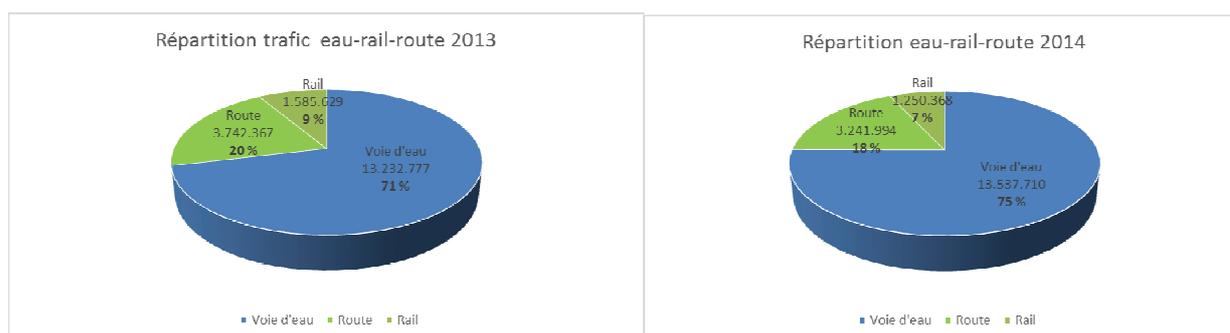
Mode	2013	2014	Variation	%
Voie d'eau	13.232.777	13.537.710	+304.933	+2
Route	3.742.367	3.241.994	-500.373	-13
Rail	1.585.629	1.250.368	-335.261	-21
TOTAL	18.560.773	18.030.072	-530.701	-3

La réduction des tonnages enregistrés par la route et le rail en 2014 est une conséquence résiduelle de la forte diminution des activités de la sidérurgie à froid dans le bassin liégeois. C'est principalement le terminal à coils de Renory, véritable porte d'entrée de la sidérurgie à froid qui a été concerné. Il est également à noter qu'ArcelorMittal tente de réduire ses coûts en faisant parvenir l'acier directement en site propre.

Le départ de Colas Belgium (producteur de tarmac pour routes) du port d'Ivoz-Ramet induit une perte supplémentaire de 186.149 tonnes pour le mode routier.

Notons que l'impact financier de ces pertes liées aux trafics d'acier est limité, dû au tarif préférentiel de ces tonnages et à la faible importance de ces tonnages par rapport à la globalité des tonnages manutentionnés sur les diverses zones portuaires.

Acteur du développement durable : 75 % des trafics manutentionnés sur les diverses zones portuaires transitent par la voie d'eau. Le transport fluvial des marchandises tient donc une place déterminante et privilégiée dans les statistiques 2014 du Port autonome de Liège. En effet, 75 % des trafics se font par la voie d'eau, soit une augmentation de **4 %** par rapport à 2013, ce qui constitue une réelle performance au niveau européen. C'est dans cette optique que le Port autonome de Liège travaille quotidiennement à son développement.



4. Nouveaux trafics

Le Port autonome de Liège est constamment à la recherche de nouveaux trafics en vue de compenser les pertes des trafics liées à la sidérurgie. Dans ce cadre, soulignons la parfaite collaboration avec l'AWEX et ArcelorMittal qui a permis d'identifier très rapidement de nouveaux concessionnaires pour le site laissé libre suite à la fermeture d'Oxybel, la filiale d'ArcelorMittal spécialisée dans le découpage des tôles. Ce site accueille actuellement les sociétés suivantes :

- Envisan International (membre du groupe Jan de Nul) qui installera une unité de traitement et de prétraitement des déchets minéraux et créera un siège opérationnel pour les activités d'Envisan et de Eraerts ;
- TRH, société espagnole spécialisée dans la fabrication de produits en acier et en treillis soudés ;
- Interdécoupe, société également active dans la vente, la découpe et le parachèvement de l'acier.

Ces diverses sociétés vont développer de nouveaux trafics voie d'eau et générer de nouveaux emplois.

Précisons également que les quais de CBR à Lixhe sont dorénavant gérés par le Port autonome de Liège, ce qui induit également de nouveaux trafics voie d'eau.

5. Les résultats des ports voisins

- Gand -1 %
- Zeebruges 0 %
- Waterwegen & Zeekanaal (canaux de Flandre) +1 %
- Anvers +4 %
- De Scheepvaart (canal Albert et canaux de campine) -3,5 %
- Réseau navigable wallon -0,4 %
- Paris -3 %
- Duisbourg +5 %

3.1.2. Evolution du tonnage global des ports publics

Années	Wagons	Camions	Sous-total	Bateaux	Trafic total
1939			0	1.139.206	1.139.206
1950			0	1.415.336	1.415.336
1951			0	1.849.042	1.849.042
1952	1.136		1.136		1.136
1953	8.117	6.451	14.568	2.470.602	2.485.170
1954	30.416	1.806	32.222	2.882.686	2.914.908
1955	8.365	2.870	11.235	3.520.453	3.531.688
1956	10.332		10.332	3.974.101	3.984.433
1957	16.626		16.626	4.490.985	4.507.611
1958	9.620		9.620	4.525.050	4.534.670
1959	12.148	13.997	26.145	4.419.253	4.445.398
1960	9.961	16.915	26.876	4.783.837	4.810.713
1961	8.983	42.892	51.875	4.306.552	4.358.427
1962	8.576	67.609	76.185	4.691.511	4.767.696
1963	15.256	186.487	201.743	4.626.543	4.828.286
1964	85.113	574.835	659.948	5.058.859	5.718.807
1965	31.478	488.591	520.069	4.660.076	5.180.145
1966	120.870	526.106	646.976	4.335.850	4.982.826
1967	146.471	743.822	890.293	4.656.062	5.546.355
1968	94.747	728.828	823.575	5.086.851	5.910.426
1969	95.852	733.335	829.187	5.116.579	5.945.766
1970	205.905	959.068	1.164.973	6.295.342	7.460.315
1971	154.522	1.034.498	1.189.020	5.687.604	6.876.624
1972	201.169	1.361.846	1.563.015	6.686.573	8.249.588
1973	274.570	1.096.332	1.370.902	6.089.965	7.460.867
1974	388.020	1.570.799	1.958.819	7.129.365	9.088.184
1975	334.489	1.705.622	2.040.111	5.176.358	7.216.469
1976	209.944	1.688.456	1.898.400	6.102.692	8.001.092
1977	171.697	1.423.545	1.595.242	6.337.036	7.932.278
1978	190.319	1.664.935	1.855.254	6.635.293	8.490.547
1979	207.301	2.114.161	2.321.462	7.009.670	9.331.132
1980	253.640	1.929.467	2.183.107	6.937.967	9.121.074
1981	153.085	1.564.964	1.718.049	6.613.100	8.331.149
1982	104.494	1.318.584	1.423.078	6.155.371	7.578.449
1983	281.932	1.207.045	1.488.977	6.336.835	7.825.812
1984	236.705	1.204.126	1.440.831	6.250.500	7.691.331
1985	200.063	1.343.883	1.543.946	6.266.323	7.810.269
1986	166.033	1.296.563	1.462.596	6.207.646	7.670.242
1987	351.211	1.409.273	1.760.484	6.437.927	8.198.411
1988	416.358	1.560.976	1.977.334	6.900.721	8.878.055
1989	527.410	1.722.045	2.249.455	6.936.509	9.185.964

1990	437.962	1.734.491	2.172.453	7.436.856	9.609.309
1991	587.846	2.094.162	2.682.008	7.396.374	10.078.382
1992	1.426.219	3.089.512	4.515.731	7.849.652	12.365.383
1993	1.666.798	3.375.211	5.042.009	7.957.161	12.999.170
1994	1.962.073	3.817.045	5.779.118	8.840.259	14.619.377
1995	1.735.774	3.625.539	5.361.313	8.349.134	13.710.447
1996	2.017.697	4.101.594	6.119.291	8.995.999	15.115.290
1997	2.238.408	4.387.359	6.625.767	10.178.976	16.804.743
1998	2.060.330	4.181.247	6.241.577	11.233.078	17.474.655
1999	2.069.596	4.444.362	6.513.958	12.571.321	19.085.279
2000	2.123.023	4.366.100	6.489.123	13.138.277	19.627.400
2001	2.083.119	3.983.332	6.066.451	13.476.094	19.542.545
2002	2.169.909	4.089.743	6.259.652	14.418.465	20.678.117
2003	2.006.640	3.996.649	6.003.289	14.170.820	20.174.109
2004	2.045.193	4.355.244	6.400.437	15.190.067	21.590.504
2005	1.799.093	4.025.365	5.824.458	14.229.743	20.054.201
2006	1.782.167	3.864.020	5.646.187	14.413.738	20.059.925
2007	1.757.287	3.693.718	5.451.005	15.794.647	21.245.652
2008	1.754.003	4.025.732	5.779.735	16.027.486	21.807.221
2009	1.537.618	3.637.548	5.175.166	13.022.613	18.197.779
2010	1.888.036	3.813.890	5.701.926	15.452.240	21.154.166
2011	1.554.116	3.987.095	5.541.211	15.513.166	21.054.377
2012	1.638.890	3.747.858	5.386.748	13.920.705	19.307.453
2013	1.585.629	3.742.367	5.327.996	13.232.777	18.560.773
2014	1.250.368	3.241.994	4.492.362	13.539.936	18.032.298

3.1.3. Nombre de bateaux et de tonnages par port

PORTS	Bateaux chargés		Bateaux déchargés		TOTAL	
	Nombre	Tonnages	Nombre	Tonnages	Nombre	Tonnages
1. Monsin	1.219	1.213.499	761	1.203.340	1.980	2.416.839
2. Souverain-Wandre			855	2.039.178	855	2.039.178
3. Hermalle / Huy	294	328.617	815	1.508.066	1.109	1.836.683
4. Ehein	1.075	1.254.306	99	194.833	1.174	1.449.139
5. Statte	381	435.141	371	474.124	752	909.265
6. Sclessin			385	832.027	385	832.027
7. Ivoz-Ramet	195	371.373	281	377.604	476	748.977
8. Ampsin	551	602.365			551	602.365
9. Semeries	194	195.253	242	374.268	436	569.521
10. Renory	244	243.067	310	218.228	554	461.295
11. Tihange	202	355.328	62	47.209	264	402.537
12. Lixhe	114	94.197	344	260.828	458	355.025
13. Loën	31	45.529	81	205.373	112	250.902
14. Ougrée	110	205.653	1	1.131	111	206.784
15. Hermalle / Argenteau	12	12.108	75	148.833	87	160.941
16. Flémalle-Haute			71	81.978	71	81.978
17. Awirs			26	68.988	26	68.988
18. Eclatement	24	54.498	2	1.193	26	55.691
19. Herstal			96	50.638	96	50.638
20. Argenteau			11	17.804	11	17.804
21. Seraing	9	9.552	2	280	11	9.832
22. Visé			3	7.040	3	7.040
23. Amay			2	4.243	2	4.243
24. Jemeppe	2	375	1	1.544	3	1.919
25. Ombret	1	90	1	235	2	325
TOTAL	4.658	5.420.951	4.897	8.118.985	9.555	13.539.936

3.1.4. Tonnage par catégories de marchandises

Code NST	Désignation des marchandises	Tonnages
1	Produits de l'agriculture, de la chasse et de la forêt	802.619
2	Houille et lignite, pétrole brut et gaz naturel	1.699.703
3	Minerais métalliques et autres produits d'extraction	
4	Produits alimentaires, boissons et tabac	
5	Textiles et produits textiles, cuir	
6	Bois, liège, vannerie, papier	77.376
7	Coke et produits pétroliers raffinés	3.064.712
8	Produits chimiques	570.310
9	Autres produits minéraux non métalliques	5.493.838
10	Métaux	1.016.197
11	Machines, matériel et instruments	210
12	Matériel de transport	
13	Meubles et autres articles manufacturés	46.692
14	Matières premières secondaires, déchets de voirie et autres déchets	437.882
15	Courrier, colis	
16	Équipement et matériels utilisés dans le transport de marchandises	
17	Marchandises de déménagements	
18	Marchandises groupées	
19	Marchandises non identifiables	329.972
20	Autres marchandises	425
	TOTAL	13.539.936

3.1.5. Trafic fluvial par régions d'origine

ORIGINE	Nombre de bateaux	Tonnage total (en tonnes)	Houille et minerais métalliques	Produits pétroliers et coke	Industrie métallurgique	Produits minéraux non métalliques	Divers
Limbourg belge	26	19.201				9.433	9.768
Anvers	1.316	2.340.745	8.145	1.943.078	3.808	199.897	185.817
Gand	71	123.802	18.258	13.521	21.678	7.016	63.329
Meuse et canal Albert (ports wallons)	1.142	1.732.158	97.769		12.103	1.580.267	42.019
Autres régions belges	422	341.992		11.151		147.043	183.798
Charleroi	4	5.363			4.375		988
France excepté Dunkerque	84	133.764	893			21.904	110.967
Dunkerque	44	52.531			52.531		
Rotterdam	504	1.184.654	636.206	455.920	16.120	1.000	75.408
Amsterdam	339	581.525	166.255	39.946	374.586		738
Vlissingen-Terneuzen	225	555.738	142.505	404.586		8.647	
Autres régions de Hollande	398	541.131	5.541	3.003		456.669	75.918
Hongrie	10	15.532					15.532
Suisse	1	780					780
Allemagne	298	475.455	13.750		10.105	32.849	418.751
Espagne	6	7.147			7.147		
Grande-Bretagne	7	7.467			7.467		
TOTAL	4.897	8.118.985	1.089.322	2.871.205	509.920	2.464.725	1.183.813

3.1.6. *Trafic fluvial par régions de destination*

DESTINATION	Nombre de bateaux	Tonnage total (en tonnes)	Houille et minerais métalliques	Produits pétroliers et coke	Industrie métallurgique	Produits minéraux non métalliques	Divers
Canal Albert, section Liège-Kanne	344	220.103	87.392			86.015	46.696
Limbourg belge	583	608.080				509.808	98.272
Anvers	641	446.581			87.195	122.348	237.038
Gand	123	230.867	5.373	443	74.097	132.715	18.239
Meuse (ports wallons)	91	114.283	36.763			38.831	38.689
Sambre (ports wallons)	11	11.597				11.597	
Autres régions belges	474	506.898			3.065	393.106	110.727
Rotterdam	30	41.599			5.654	13.755	22.190
Amsterdam	325	541.204			171.733	366.872	2.599
Vlissingen-Terneuzen	87	178.141	4.162	163.912		7.083	2.984
Autres régions de Hollande	1.313	1.698.171	27.159		38	1.347.822	323.152
Dunkerque	12	13.277		12.078			1.199
France sauf Dunkerque	161	139.022	105.349		16.210	3.360	14.103
Grande-Bretagne	62	113.471			113.471		
Suisse	6	13.047	13.047				
Espagne	1	1.694				1.694	
Allemagne	382	525.675	331.136	17.074	5.968	5.704	165.793
Portugal	9	12.798			12.798		
Irlande	3	4.443			4.443		
TOTAL	4.658	5.420.951	610.381	193.507	494.672	3.040.710	1.081.681

3.1.7. Tonnage moyen par bateau

PORTS	TONNAGES	NOMBRE DE BATEAUX	TONNAGE MOYEN	Tonnage moyen 2013	Evolution
Awirs	68.988	26	2.653	1.928	725
Souverain-Wandre	2.039.178	855	2.385	2.302	83
Visé	7.040	3	2.347		
Loën	250.902	112	2.240	1.297	943
Sclessin	832.027	385	2.161	2.238	-77
Eclatement	55.691	26	2.142	2.071	71
Amay	4.243	2	2.122	1.831	291
Ougrée	206.784	111	1.863	1.809	54
Hermalle / Argenteau	160.941	87	1.850	1.831	19
Hermalle / Huy	1.836.683	1.109	1.656	1.597	59
Argenteau	17.804	11	1.619	1.215	404
Ivoz-Ramet	748.977	476	1.573	1.523	50
Tihange	402.537	264	1.525	1.210	315
Semeries	569.521	436	1.306	1.213	93
Monsin	2.416.839	1.980	1.221	1.204	17
Ehein	1.449.139	1.174	1.234	1.162	72
Statte	909.265	752	1.209	1.216	-7
Flémalle-Haute	81.978	71	1.155	1.132	23
Ampsin	602.365	551	1.093	843	250
Seraing	9.832	11	894	1.286	-392
Renory	461.295	554	833	1.316	-483
Lixhe	355.025	458	775	556	219
Jemeppe	1.919	3	640	1.533	-893
Herstal	50.638	96	527	453	74
Ombret	325	2	163	80	83
TOTAL	13.539.936	9.555	1.417	1.401	16

3.1.8. Tonnage moyen par mètre courant de quai ou de rive

PORTS	TONNAGES	MÈTRES DE QUAI EXPLOITÉS	TONNAGE PAR METRE DE QUAI PAR AN	Tonnage par mètre de quai en 2013	Evolution
Sclessin	832.027	238	3.496	3 579	-83
Hermalle / Huy	1.836.683	946	1.942	1 819	123
Ehein	1.449.139	944	1.535	1 463	72
Semerles	569.521	458	1.243	1 104	139
Souverain-Wandre	2.039.178	1.985	1.027	1 103	-76
Loën	250.902	279	899	1 493	-594
Ampsin	602.365	675	892	783	109
Statte	909.265	1.030	883	922	-39
Tihange	402.537	519	776	602	174
Ivoz-Ramet	748.977	1.110	675	615	60
Monsin	2.416.839	4.567	529	485	44
Ougrée	206.784	422	490	422	68
Renory	461.295	1.692	273	345	-72
Lixhe	355.025	1.359	261	4 083	-3 822
Hermalle / Argenteau	160.941	800	201	208	-7
Flémalle-Haute	81.978	730	112	117	-5
Awirs	68.988	818	84	205	-121
Herstal	50.638	675	75	74	1
Eclatement	55.691	855	65	36	29
Seraing	9.832	550	18	39	-21
Argenteau	17.804	963	18	49	-31
Visé	7.040	840	8		
Amay	4.243	644	7	40	-33
Jemeppe	1.919	1.043	2	21	-19
Ombret	325	400	1	12	-11
TOTAL	13.539.936	24.542	552	593	-41

3.2. Tourisme fluvial

3.2.1. Présentation du port de plaisance

La Meuse a toujours été l'épine dorsale de l'essor économique et culturel du Pays de Liège. Aujourd'hui encore, la Province de Liège considère le développement du tourisme fluvial comme un axe incontournable de la vie liégeoise.

D'ailleurs, le Port autonome de Liège, dont une des missions est de mettre les infrastructures les plus confortables à disposition des plaisanciers, gère deux ports destinés à recevoir les bateaux touristiques de ligne ainsi qu'un Port des Yachts, tous situés à proximité immédiate du cœur historique de la Cité ardente.

Il permet aux plaisanciers de bénéficier des commerces et des centres d'intérêt de la Cité ardente (musées, marchés, boutiques, restaurants, curiosités touristiques...).

Véritable havre de paix situé en aval du Pont Albert 1^{er}, on pénètre dans le Port des Yachts par un petit chenal dont l'entrée est surmontée de la réplique de la statue du plongeur du sculpteur d'origine roumaine Idel Ianchelevici qui l'avait réalisée pour l'Exposition internationale de l'eau à Liège en 1939.

Facilement accessible toute l'année, le Port des Yachts de Liège met à la disposition plus de 120 emplacements.

Il bénéficie de facilités de premier plan et d'un service d'accueil de qualité (renforcé du 15 mai au 15 septembre) par l'Office du tourisme de la Ville de Liège et de la Gestion Centre Ville.

Il propose par ailleurs aux plaisanciers toute une palette de différents services et de prestations de qualité (gestion informatisée des réservations, accueil convivial...).

L'ensemble de ces différents facteurs contribue ainsi au succès de ce port de plaisance.

3.2.2. Trafic du Port des Yachts 2014

Le nombre de passagers qui ont été accueillis au Port des Yachts est passé de 4.095 à 4.816 (+ 721 personnes, soit +18 %).

Le Port des Yachts a de plus comptabilisé 4.013 nuitées bateaux en 2014 (+ 170 nuitées, soit +4 % par rapport à 2013).

Cette excellente performance s'explique notamment par une augmentation de la taille des navires de croisières accueillant davantage de touristes à bord.

Au niveau des nationalités des pavillons, c'est toujours le pavillon hollandais qui se taille la part du lion (64 %) devant le pavillon belge (17 %) et le pavillon allemand (9 %).

Le développement du tourisme fluvial de plaisance est d'une importance cruciale pour Liège qui bénéficie incontestablement à l'activité économique touristique de toute la région.



©SPW – Jean-Louis Carpentier MRW0011ter

4. STRATEGIE DE RESEAUX

Le Port autonome de Liège mène depuis quelques années déjà une stratégie de diversification des activités en vue d'attirer de nouveaux trafics à Liège et en vue de positionner davantage la région liégeoise dans l'hinterland des ports maritimes de la Mer du Nord (Anvers, Rotterdam, Zeebruges et Dunkerque).

Dans ce cadre, le Port autonome de Liège collabore étroitement avec l'ensemble de ces divers ports maritimes mais également intérieurs :

- **Groupement d'intérêt économique Trilopiport (Port autonome de Liège, Port d'Anvers et SPI)**
- **Memorandum of Understanding (protocole d'accord) avec le Port d'Anvers**
 - Objectif: optimiser la chaîne logistique entre Anvers et Liège ;
 - Etroite collaboration sur divers aspects (nouvelles technologies, transmissions d'informations, actions de communication communes...).
- **Port de Rotterdam**
 - Signature de la lettre d'intention visant à optimiser la chaîne logistique entre Rotterdam et Liège.
- **Taxi barge transfrontalier**
 - Démarche proactive pour promouvoir le développement du trafic de conteneurs sur l'axe fluvial Nord-Pas-de-Calais & Wallonie entre le Port autonome de Liège, le Grand Port Maritime de Dunkerque, les Voies Navigables de France et le Service public de Wallonie (DGO 2).
 - Ce concept de « taxi fluvial » (ligne fluviale à escales) permettra de connecter 12 ports maritimes et fluviaux (de Dunkerque à Liège) avec une offre mixte de conteneurs maritimes et de transport combiné, visant à développer des offres de transport multimodal porte à porte.
 - Signature de la charte de partenariat (juillet 2011).
- **Core network « RTE-T »**
 - Le Port autonome de Liège figure dans le réseau prioritaire européen (« core network ») des réseaux de transport (RTE-T). Le Port de Liège est donc reconnu au niveau européen en tant que « nœud modal ».
 - RTE-T : rôle-clé dans le développement des ports maritimes et intérieurs.
 - Le Port autonome de Liège a ici clairement l'ambition de jouer un rôle-clé au sein des réseaux européens de transports et entend affirmer son rôle économique de port intérieur et le développement du transport combiné en Europe.

- **Connecting Citizen Ports (CCP21)**
 - Connecting Citizen Ports 21 rassemble 7 ports intérieurs européens (les ports de Bruxelles, Lille, Paris, Liège, Utrecht, Suisse (Bâle) et Rheinports).
 - Durée du projet: 4 ans.
 - Promotion de la connectivité et le transport durable en optimisant l'organisation logistique du fret et en militant pour le développement spatial durable des ports intérieurs.

- **Contrat de collaboration entre le Port autonome de Liège, le Port d'Anvers et la société De Scheepvaart, gestionnaire du canal Albert**
 - Développement économique du canal Albert, axe important entre Liège et Anvers.
 - Engagement des trois signataires à mener plusieurs actions concrètes pour faire du canal Albert l'axe logistique par excellence.
 - Echange de données et de connaissances relatives aux flux des marchandises, la promotion des terminaux à conteneurs situés le long du canal Albert et le renforcement de la fiabilité et de la transparence du transport fluvial par barges.

- **Plate-forme des ports wallons**
 - A l'initiative du Port autonome de Liège, collaboration avec les quatre ports wallons (Port autonome de Namur, Port autonome de Charleroi, Port autonome du Centre et de l'Ouest et Port autonome de Liège).
 - Initier une meilleure collaboration, une image commune, un meilleur échange d'informations (approche de clients, prospection commerciale...).
 - Création d'une structure de coordination des ports wallons.

- **Port de Gand**
 - Analyse des diverses possibilités de collaboration et de consolidation des trafics déjà existants.



© N.V. De Scheepvaart

De gauche à droite : Erik Portugaels nv De Scheepvaart - Emile-Louis Bertrand, Directeur général du Port autonome de Liège - Eddy Bruyninckx, Administrateur-délégué du Port d'Anvers - Willy Claes, Président nv De Scheepvaart et Willy Demeyer, Président du Port autonome de Liège.

5. BILAN FINANCIER

N° BE 0202.414.452

A 2.1

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	47.206.539	36.908.077
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21	250.390	250.702
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27	46.911.411	36.612.694
Terrains et constructions		22	3.952.459	4.389.163
Installations, machines et outillage		23	21.624.788	22.656.044
Mobilier et matériel roulant		24	67.847	96.682
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	21.236.316	9.470.804
Immobilisations financières	5.1.3/5.2.1	28	44.739	44.682
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	7.153.906	6.890.757
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	10.577	5.686
Stocks		30/36	10.577	5.686
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	4.140.976	2.507.173
Créances commerciales		40	840.443	801.418
Autres créances		41	3.300.534	1.705.755
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53	504	501
Valeurs disponibles		54/58	2.988.599	4.339.469
Comptes de régularisation		490/1	13.250	37.927
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	54.360.446	43.798.834

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	48.884.789	39.721.282
Capital	5.3	10	247.894	247.894
Capital souscrit		100	247.894	247.894
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	10.113.069	9.428.371
Réserve légale		130		
Réserves indisponibles		131	7.641.746	7.641.746
Pour actions propres		1310		
Autres		1311	7.641.746	7.641.746
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	2.471.322	1.786.625
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14		
Subsides en capital		15	38.523.827	30.045.017
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		16		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges	5.4	160/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	5.475.657	4.077.552
Dettes à plus d'un an	5.5	17	2.149.101	1.866.739
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	2.149.101	1.866.739
Dettes à un an au plus	5.5	42/48	3.313.774	2.209.830
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	2.944.996	1.898.213
Fournisseurs		440/4	2.944.996	1.898.213
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		45		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	323.245	270.314
Impôts		450/3	152.491	112.267
Rémunérations et charges sociales		454/9	170.754	158.047
Autres dettes		47/48	45.532	41.303
Comptes de régularisation		492/3	12.782	983
TOTAL DU PASSIF		10/49	54.360.446	43.798.834

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation		9900	3.262.576	3.043.318
Chiffre d'affaires	(+)/(-)	70	3.737.699	3.569.572
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	565.107	611.370
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	5.6 62	2.257.861	2.315.319
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	1.876.930	1.954.235
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales				
dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4	3.081	-3.983
Provisions pour risques et charges dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/7		
Autres charges d'exploitation		640/8	28.090	37.265
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-903.385	-1.259.518
Produits financiers	5.6	75	1.586.863	1.666.827
Charges financières	5.6	65	513	460
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts	(+)/(-)	9902	682.965	406.848
Produits exceptionnels		76	1.734	250.800
Charges exceptionnelles		68	1	3
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	684.698	657.646
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	684.698	657.646
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		686		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	684.698	657.646

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter			
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)(-) 9905	684.698	657.646
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)(-) 14P	684.698	657.646
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
Affectations aux capitaux propres	691/2	684.698	657.646
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921	684.698	657.646
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)(-) 14		
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer			
Rémunération du capital	694/6		
Administrateurs ou gérants	694		
Autres allocataires	695		

6. TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

6.1. Installations ou aménagements réalisés par les usagers

Au port de Monsin, nous relevons :

- la sécurisation de deux sites et la mise en place d'un contrôle d'accès de ces derniers ;
- le remplacement d'une centrale d'enrobage à chaud ;
- le nettoyage et la remise en état d'une parcelle en vue de sa libération, en ce compris la démolition de quasi toutes les installations.

Au port pétrolier de Wandre, le Port autonome de Liège a délivré une autorisation pour :

- la construction d'un hall d'environ 1.400 m² ;
- la construction d'un second hall et d'un parking.

Au port d'Eclatement à Herstal, il faut noter :

- l'agrandissement d'un magasin et de son parking ;
- la pose de clôtures.

Aux ports de Jemeppe, des Ardennes à Angleur et d'Argenteau, des usagers ont souhaité procéder au nettoyage et à la remise en état d'une parcelle en vue de sa libération, en ce compris la démolition de quasi voire de toutes les installations.

6.2. Travaux subsidiés par le SPW, réalisés par ou pour le compte du Port autonome de Liège

Les travaux de renouvellement des voies ferrées, de réparation du mur de quai et de rénovation de la zone aval du terminal à conteneurs au port de Renory ont été adjugés le 13 octobre 2014 pour un montant de 1.105.383,77 € hors TVA. L'ordre de service de débiter les travaux n'a pas été délivré dans le courant de l'année.

6.3. Travaux subsidiés par le SPW dans le cadre du plan Marshall 2.Vert

Les travaux d'alimentation en eau de la plate-forme multimodale de Liège Trilogiport (missions d'étude et de surveillance comprises) ont été commandés au gestionnaire du réseau de distribution d'eau (SWDE) en date des 20 juin 2012 et 24 décembre 2013. Le montant global du devis s'établit à 10.360,87 € hors TVA. Ces travaux sont programmés dans le courant du chantier d'aménagement de la plate-forme.

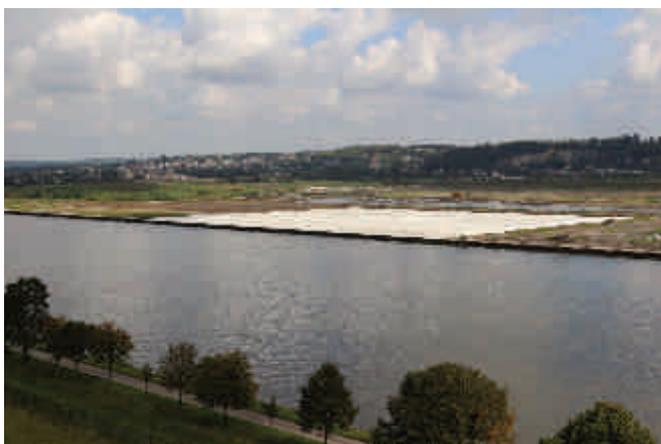
Le marché de service, relatif à la mission d'architecture pour l'aménagement du bâtiment d'accueil de la plate-forme multimodale de Liège Trilogiport, a été attribué en date du 17 avril 2013 au bureau d'architecture AURAL pour un montant de 17.000,00 € hors TVA. Les missions se sont poursuivies durant toute l'année 2014.

Les travaux de construction du bâtiment d'accueil de la plate-forme multimodale de Liège Trilogiport ont été adjugés le 11 septembre 2014 pour un montant de 274.749,94 € hors TVA. L'ordre de service de débiter les travaux n'a pas été délivré dans le courant de l'année.

6.4. Travaux subsidiés par le SPW dans le cadre du plan Marshall 2. Vert et bénéficiant de subsides européens (FEDER)

La mission d'adaptation des études de l'infrastructure de la plate-forme multimodale de Liège Trilogiport (en ce compris le réseau d'évacuation des eaux pluviales vers la Meuse et l'intégration d'un raccordement ferroviaire jusqu'au site de Chertal) a été confiée au bureau d'études GREISCH sur base de son offre établie au montant de 272.746,10 € TVA comprise. La mission s'est poursuivie durant toute l'année.

Les travaux de réalisation d'une plate-forme multimodale sur le site de Liège Trilogiport ont été adjugés le 12 juin 2012 pour un montant de 23.522.917,88 € TVA comprise. L'ordre de service de débiter les travaux a été délivré le 28 juin 2013 et les travaux se sont poursuivis durant toute l'année.



Vue panoramique de dalle achevée © SPW



Déchargement des tuyaux EP © SPW

7. EVENEMENTS ET ACTIONS DE PROMOTION

L'année 2014 a été marquée par le 75^{ème} anniversaire de l'inauguration du canal Albert.

Pour célébrer cet anniversaire, diverses festivités et manifestations ont été organisées :

- une cérémonie commémorative du 80^{ème} anniversaire de la mort du Roi Albert 1^{er} et du 75^{ème} anniversaire de l'inauguration du canal Albert organisée par l'asbl Roi Albert 1^{er} en collaboration avec le Commandement militaire de la Province de Liège, la Ville de Liège et la Province de Liège. A cette occasion, M. Willy Demeyer, Président du Port autonome de Liège, a évoqué toute l'importance économique du canal Albert dans l'économie liégeoise ;
- un symposium intitulé « *Le canal Albert, levier pour l'économie et la mobilité* » organisé par nv De Scheepvaart, société anonyme de droit public à qui la Région flamande a confié la gestion et l'exploitation du canal et de ses plates-formes portuaires publiques. Au cours de cet évènement, Waterwegen en Zeekanaal nv et nv De Scheepvaart ont présenté le nouveau plan directeur pour la navigation intérieure en Flandre à l'horizon 2020 (Masterplan voor de binnenvaart in Vlaanderen - Horizon 2020), expression de la politique de gestion des voies navigables dans le nord du pays. Ce plan contient les investissements et initiatives pour les années à venir que les deux agences considèrent comme indispensables pour apporter, au niveau du réseau flamand des voies navigables, une réponse aux défis futurs en matière de logistique et de transport, d'environnement et d'utilisation raisonnée de l'espace disponible. Lors du symposium, les administrateurs délégués respectifs de Waterwegen en Zeekanaal nv et de nv De Scheepvaart ont remis le premier exemplaire du plan au Ministre de la Mobilité et des Travaux publics ainsi qu'au Ministre-Président du Gouvernement flamand. Le Port d'Anvers, le Port autonome de Liège et la nv De Scheepvaart ont signé un contrat de collaboration afin d'unir leurs forces pour former ensemble un axe économique important pour les provinces d'Anvers, du Limbourg et de Liège. Partenaires stratégiques réunis par le canal Albert, ils joignent leurs efforts pour supprimer les 'chaînon infrastructurels manquants' sur le canal Albert. Avec les terminaux intérieurs, le canal offre de multiples possibilités pour le transport de marchandises au départ et en direction des ports. L'échange de données significatives et d'informations pertinentes sur les flux de marchandises, la prospection du marché et les projets de transfert modal jouent ici un rôle crucial pour garantir une navigation intérieure encore plus fluide et plus rentable ;
- une séance académique organisée par la nv De Scheepvaart et le Service public de Wallonie en présence de sa Majesté le Roi Philippe.

Au cours de l'année 2014, divers événements ont jalonné l'œuvre de promotion de la Direction du Port autonome de Liège et ont permis de mettre en évidence l'importance des événements pour l'essor économique de la région liégeoise.

C'est dans cet objectif que le Port autonome de Liège a participé à différents salons, séminaires et autres événements promotionnels aussi bien en Belgique qu'à l'étranger afin de montrer ses atouts et ses futurs développements et également de promouvoir sa future plate-forme multimodale « Liège Trilogiport ».

Lors de ces événements, la Direction du Port autonome de Liège a pu bénéficier de nouveaux contacts intéressants.

Le Port autonome de Liège était présent :

- au salon international de l'immobilier « *MIPIM* » sur un stand collectif en association :
 - avec l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers (AWEX) en présence de divers acteurs du développement wallon tels que différentes intercommunales de développement économique, les acteurs et opérateurs économiques des principales villes de la Wallonie ainsi que des partenaires privés ;
 - avec le Groupe de Redéploiement économique de Liège (GRE Liège). A l'occasion de la matinée liégeoise « *Liège, the place to build* », la Direction du Port autonome de Liège a mis en avant les atouts de la future plate-forme logistique Liège Trilogiport. Le « *MIPIM* » est le premier forum mondial des professionnels de l'immobilier et une place de marché internationale. C'est le lieu de rencontre privilégié des décideurs immobiliers et de l'industrie internationale. En quatre jours seulement, le « *MIPIM* » permet aux participants de découvrir les derniers enjeux et tendances du secteur ;
- à la Semaine internationale du Transport et de la Logistique (STIL) à Paris en collaboration avec le Port d'Anvers, l'AWEX et Logistics in Wallonia (LIW). STIL réunit l'ensemble des produits et services innovants dédiés à la distribution et à la supply chain. Il constitue la plus forte concentration d'utilisateurs de transport et de logistique de l'industrie et de la distribution, au service des acteurs du transport de marchandises et des services logistiques ;
- au High Level Business Lunch présidé par Monsieur Jean-Claude Marcourt, Vice-Président et Ministre wallon de l'Economie, des PME, du Commerce extérieur, des Technologies nouvelles et de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Commissaire du Roi des Pays-Bas pour le Brabant Noord. Cette initiative s'est inscrite dans une mission menée par le Ministre Marcourt, centrée sur un partage des approches wallonnes et néerlandaises du développement économique et de l'innovation.

Elle fait suite à la signature d'une lettre d'intention pour accroître la collaboration entre les Pays-Bas et la Wallonie en mars 2013. Les Pays-Bas sont le 3^{ème} partenaire commercial de la Wallonie et le Noord Brabant détient le titre d'« *European Entrepreneurial Region of the Year 2014* » ;

- au Comité de Soutien et d'Accompagnement du Pôle Logistics in Wallonia au cours duquel une présentation de l'avancement des travaux de Liège Triligiport a été réalisée ;
- à l'Assemblée générale de l'Association Villes et Ports (AIVP) et à la conférence intitulée « *Villes portuaires : s'organiser pour l'emploi. Filières, clusters, métiers et stratégies territoriales* » à Gênes. La thématique de cette conférence était principalement axée sur la problématique de l'emploi, jugée partout prioritaire en Europe et dans le monde. Comment favoriser l'emploi dans les villes portuaires? Quelles formations mettre en place? Comment attirer de nouvelles filières industrielles? Comment tirer profit d'une économie touristique maritime et portuaire? A toutes ces questions, un panel international d'intervenants, dont la Direction a apporté des réponses concrètes lors de ces rencontres. La participation du Port de Liège à cette conférence a démontré le renforcement de la reconnaissance internationale de nos divers atouts portuaires ;
- à la Semaine de la Logistique organisée par le Secrétariat général Benelux. À cette occasion, l'Union Benelux a souligné l'importance de la coopération entre les trois pays Benelux dans le domaine de la logistique, une des priorités du plan annuel Benelux 2014. L'année dernière, les Pays du Benelux ont atteint la 3^e, la 2^e et la 8^e place du classement logistique de la Banque mondiale, ce qui prouve que nos trois pays font office de plaque tournante incontournable en matière de logistique multimodale. Des quantités incalculables de marchandises transitent chaque année par les ports, les cours d'eau, les routes et autoroutes, et l'espace aérien des pays du Benelux. En renforçant la coopération, l'Union Benelux souhaite améliorer l'interconnexion des réseaux ainsi que toutes les politiques axées sur la logistique. Ce sont précisément ces thèmes qui ont été abordés à l'occasion de la Semaine de la Logistique.

A l'occasion de cette semaine, le Port autonome de Liège a été mis à l'honneur lors :

- de la visite de nos installations portuaires à bord du bateau « Pays de Liège » en présence des fonctionnaires généraux des ministères du transport des pays du Benelux ;
- de la conférence logistique organisée à l'Aéroport de Liège au cours de laquelle les partenaires des pays du Benelux ont identifié les opportunités et les obstacles qui subsistent en matière de logistique ;

- au « *China International Logistics Fair* » (CILF) via une collaboration avec LIW. Ce salon se positionne comme le 1^{er} salon de la logistique en Asie et le 2^{ème} dans le monde. Cette foire logistique internationale de Chine vise à fournir une plate-forme ouverte afin de permettre à des sociétés chinoises et étrangères de communiquer et de coopérer en offrant la possibilité de présenter leurs produits, technologies et services destinés à la Chine ;
- à la 9^{ème} conférence « *Inland Terminals* ». Cet évènement a permis de mettre en évidence les relations entre Rotterdam et Liège ;
- à un événement euro-régional au cours duquel s'est tenu une conférence intitulée « *Liège Trilogiport : Porte multimodale de l'Euregio Meuse-Rhin* ». Cet évènement, organisé par le Pôle de compétitivité de Logistics in Wallonia en étroite collaboration avec le Port autonome de Liège, a mis à l'honneur les atouts nombreux de la plate-forme Liège Trilogiport en présence de Monsieur Erich Staake, CEO et Président de Duisport, Son Excellent le Dr Eckart Cuntz, Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne auprès du Royaume de Belgique ;
- à des ateliers de travail dans le cadre de l'étude du projet « *Corridor multimodal Amsterdam-Marseille, solutions multimodales pour le transport de fret par rail et par voie d'eau* » à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Rhônes Alpes et au Port autonome de Strasbourg.

Au cours de ces ateliers, les thèmes suivant ont été abordés :

- les infrastructures portuaires et ferroviaires, les nœuds multimodaux et les transports combinés et la valorisation des réseaux, les infrastructures linéaires existantes ;
- l'offre multimodale, l'environnement et la transition écologique ;
- à la 7^{ème} édition de la conférence – exposition « *Riverdating* ». Cet évènement est le rendez-vous du transport fluvial et intermodal et des solutions logistiques innovantes intégrant la voie d'eau. De nombreux acteurs européens du transport fluvial et multimodal étaient présents ;
- à la journée organisée par le Port d'Anvers et le Pôle de compétitivité de Logistics in Wallonia. Cette journée a permis d'obtenir les dernières informations relatives au Port d'Anvers, 2^{ème} port maritime d'Europe telles que :
 - la stratégie du Port d'Anvers et plus précisément en matière d'hinterland ;
 - les évolutions du processus douaniers ;
 - les travaux de l'écluse de Deurganckdok et les opportunités de rencontres business pour les chargeurs, les producteurs, les transitaires 3PL...

- à l'évènement de networking « *Pop up Safari* » organisée par la Chambre de Commerce de Liège-Verviers-Namur destiné à promouvoir les contacts d'affaires entre les entreprises localisées sur le territoire de Liège ;
- à la visite de Son Excellence Monsieur Denis Robert, Ambassadeur du Canada auprès du Royaume de Belgique et Ambassadeur désigné du Canada auprès du Grand-Duché de Luxembourg et à l'initiative de Monsieur Marc Beyens d'Ogeo Fund à l'Aéroport de Liège et en présence de différents acteurs du monde économique et financier de la Province de Liège ;
- à la fête nationale du Canada à Liège à l'occasion des 75 ans des relations diplomatiques entre le Canada et la Belgique ;
- à la Commémoration fédérale du 100^{ème} anniversaire de la Première Guerre mondiale au cours de laquelle une célébration a été organisée en mémoire de l'attribution de la Légion d'Honneur à la Ville de Liège en août 1914 ;
- à la 4^{ème} édition de la conférence « *Les Assises du Port du Futur* » à Paris. Cette conférence était destinée aux décideurs français et européens, aux responsables de grands ports mondiaux, aux industriels, aux opérateurs de services de transport et aux chercheurs afin qu'ils puissent travailler et échanger sur les enjeux portuaires d'aujourd'hui et de demain. Présentation des atouts et projets du complexe portuaire liégeois et de la future plate-forme multimodale Liège Trilogiport ainsi que ses excellentes connexions avec les ports de la mer du Nord (Anvers, Rotterdam...) par la Direction du Port autonome de Liège. Cette présentation s'est faite dans le cadre de la partie de la conférence relative aux "ports entrepreneurs" ;
- au dîner « *Maritieme Kring* » organisé par le Cercle maritime d'Anvers ;
- à la journée du transport fluvial et de l'intermodalité en Wallonie organisée par la Direction de la Promotion des Voies navigables et de l'Intermodalité (DPVNI) en collaboration avec le Port autonome du Centre et de l'Ouest (PACO) et la société SODEMAF (Groupe Dufour). Au cours de cette journée, une visite des installations de la plate-forme bimodale de Vaulx a été organisée et le prix de la DPVNI a été décerné à l'entreprise Idempapers, située à Ittre le long du canal Charleroi-Bruxelles qui a presque doublé son trafic fluvial de pâte à papier sur ces deux dernières années ;
- au salon Wallonia Export-Invest Fair au cours duquel une conférence intitulée « *Wallonia connected to the World* » a été organisée conjointement avec Liege Airport, le Port autonome de Liège et Logistics in Wallonia. Ce salon, grand marché de l'international et des langues, fruit de l'alliance entre l'Awex et Classe Export, a permis à tous les exportateurs wallons de dynamiser leur démarche à l'international ;

- à la réunion organisée par la Commission européenne pour les ports et les gestionnaires de la navigation intérieure sur le Corridor Rhin-Alpes. Ce fut l'occasion de présenter les corridors européens et le cadre du groupe de travail des ports et des gestionnaires de la navigation intérieure ;
- au 20^{ème} anniversaire de la Fédération européenne des Ports intérieurs (FEPI) ;
- au salon des Mandataires. Ce salon offre la possibilité aux visiteurs et aux participants de s'informer via des ateliers et des conférences sur de nombreux thèmes liés aux enjeux actuels essentiels des pouvoirs locaux ;
- au 1^{er} « *Nov@log Day* » organisé par le pôle de compétitivité logistique Nov@log. Cet évènement a rassemblé la communauté du pôle de compétitivité autour des thèmes que fédèrent ses membres : l'innovation au bénéfice de la création (valeur, croissance, emploi) et de la logique collaborative afin de favoriser l'échange des meilleures pratiques et initier de nouveaux projets en logistique et supply chain. Cette journée était principalement dédiée à la question de la compétitivité des entreprises de l'Axe Seine, et plus particulièrement, à la stratégie de développement de l'innovation dans les services logistiques autour des infrastructures portuaires ;

Afin de montrer la situation géographique exceptionnelle du Port autonome de Liège, de mettre en avant les avantages de ses installations portuaires et dans un but de développement des activités, la Direction du Port autonome de Liège a accueilli de nombreuses personnalités ou délégations belges et étrangères en vue de collaborations et de synergies envisageables en matière de logistique.

Nous noterons encore la venue :

- de Son Excellence Monsieur Gediminas Varvuolis, Ambassadeur de la République de Lituanie accompagné de représentants de l'Awex, de Monsieur Michel Foret, Gouverneur de la Province de Liège et de Monsieur Daniel Bacquelaine, Consul honoraire de Lituanie ;
- des membres de Connecting Citizen Ports 21 (projet initié en 2010 par sept ports intérieurs européens). Cette association a pour but de faciliter la connectivité et le transport durable par une meilleure organisation logistique du transport de marchandises et un aménagement spatial durable des ports intérieurs ;
- des nouveaux coordinateurs des neufs corridors du réseau central transeuropéen de transport (RTE-T) à l'occasion d'un séminaire consacré au sujet des aéroports, au rail et à la navigation intérieure et organisé par la Commission européenne (DG Move – Mobilité et Transport) ;

- de la première Assemblée générale du Groupement d'intérêt économique Trilogiport (GIE Trilogiport) que regroupe le Port autonome de Liège, le Port d'Anvers et la SPI ;
- de la "Société pour une Politique Structurale"(délégation allemande). Cette société a pour mission de soutenir le développement économique et social en Allemagne et spécialement dans la région de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie (NRW), et au-delà dans les régions qui font face à des changements structurels ou à un déclin économique;
- de Monsieur Donald Baan, Senior Business Manager du Port de Rotterdam ;
- d'une délégation de Serbie sous la conduite de Madame Goradana Zrnica, Directrice de la Chambre de Commerce de Serbie à Bruxelles. Cette délégation est surtout composée d'entreprises dans le secteur de la logistique et souhaitait un échange d'expérience dans le secteur du management portuaire ;
- de Madame Kathrin Obst, Directrice de la Fédération européenne des Ports intérieurs (FEPI), en étroite collaboration avec nv De Scheepvaart ;
- de Madame Isabelle Ryckbost, Secrétaire générale de l'European Sea Ports Organisation (ESPO);
- des membres du Belgian Leadership Team – Dubai Ports World ;
- des membres de l'Union Professionnelle des Métiers de la Communication (UPCM) ;
- de Madame Diana Bullen, Directrice du programme « Belgium : A Glimpse into the European » avec un groupe d'étudiants américains ;
- de l'Organisation néerlandaise de Développement régional (Amsterdam, Rotterdam, La Haye), Dutch regional Organisation, et de l'organisation « Stichting Kennisalliantie Bedrijventerreinen Nederland » (SKBN) avec la collaboration de la SPI et de Liege Airport ;
- des membres de l'association logistique LODER (Turquie) en étroite collaboration avec Logistics in Wallonia ;
- des membres du Cluster Novalog ;
- des représentants de Comex Euro Developments dont Monsieur Régis Passerieux, Président et Monsieur Sacha Milchten, Europe Desk Manager ;
- des membres de l'Union intergouvernementale Benelux ;

- de partenaires danois, professionnels du transport et de la logistique avec la collaboration de Logistics in Wallonia ;
- de représentants de la firme SEACON (nom commercial de la division NVOCC de Carga nv) qui est située dans le centre du port d'Anvers, est la plate-forme de transbordement traditionnelle pour LCL (Less than Container Load). Cette société offre une ensemble complexe de services de logistique aux clients à travers le monde.

En plus de répondre aux nombreuses sollicitations de la presse, nous avons reçu plusieurs journalistes pour diverses interviews dont :

- Monsieur Jean-Louis Vandevoorde, journaliste de Ports & Business ;
- Monsieur Bernard Droulez, Editeur Equipment & Road Construction. Au cours de sa visite une présentation des travaux de Liège Trilogiport a été faite par la société momentanée Eloy – Eraerts – Kumpen ;
- Madame Isabelle Lemaire, journaliste à la Libre Belgique ;
- Madame Petra Janbroes, journaliste à Nieuwsblad Transport ;
- Monsieur Olivier Lemaire, Directeur général de l'Association internationale « Villes & Ports intérieurs » (AIVP) ;
- Monsieur Julien Thibert, journaliste à Classe Export ;
- Monsieur Werner Balsen, correspondant du magazine allemand Deutsche Verkehrszeitung ;
- Monsieur Olivier Hanrion, journaliste à la RTBF Première.

Diverses visites ont été organisées pour des groupements et des établissements d'enseignement supérieur et universitaire tels que :

- des délégations étrangères de la voie d'eau conduites par l'Antwerp/Flanders Port Training Center (APEC) au cours de séminaires tels que : « *Inland Waterways Transport* » ;
- des membres du Cercle de Wallonie ;

- de l'Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire (IGEAT). Ces personnes de l'IGEAT travaillent actuellement sur l'élaboration d'un atlas des paysages de la vallée de la Meuse pour la Région wallonne ;
- des membres d'une association néerlandaise d'architectes et d'ingénieurs de la région de Maestricht ;
- des membres de l'asbl AIR LIEGE ;
- des membres du personnel de Provincie Limburg Maestricht ;
- des guides du Port d'Anvers ;
- des membres de la CSC Transcom Liège/Verviers et Anvers ;
- d'étudiants du Centre Interuniversitaire d'Etudes de la Mobilité (CIEM) accompagnés de Monsieur Yvon Loyaerts, Directeur général de la Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques du Service public de Wallonie ;
- d'étudiants en transport et logistique de la Haute école de la Province de Liège et de Gand, d'étudiants en management assistant de la Haute Ecole HELMO de Verviers, d'étudiants en Erasmus de la Haute Ecole de la Province de Liège.

8. SYMBIOSE ENTRE ECONOMIE ET ENVIRONNEMENT

De nos jours, l'activité industrielle et le développement économique d'une région se doivent de coexister en parfaite symbiose avec l'environnement. Une des missions du Port autonome de Liège est de promouvoir le transport fluvial, mode de transport écologique, par le développement de l'utilisation des ports, leur aménagement et leur gestion.

L'émergence des préoccupations environnementales, le développement durable et les soucis liés à la saturation de nos routes incitent davantage les entreprises à trouver d'autres moyens d'acheminement des marchandises. Le transport fluvial tient une place déterminante et privilégiée dans cette évolution !

Le Port autonome de Liège est ainsi un acteur du développement durable au quotidien. Comparé aux autres modes de transport de marchandises, le transport fluvial présente de nombreux avantages.

Ainsi, il constitue :

- **une solution sûre et fiable** : les risques d'accident sont extrêmement réduits. Les délais de livraison sont respectés.
- **Une solution écologique** : c'est un mode de transport respectueux de l'environnement. Un bateau de 1.350 tonnes naviguant à pleine charge représente environ une soixantaine de camions en moins sur nos routes !
- **enfin une solution compétitive et économique** : il est économe en énergie, émet moins de CO₂ et permet de transporter des tonnages très importants. Il constitue dès lors un moyen de transport peu polluant.

Par la promotion du transport par la voie d'eau (13,5 millions de tonnes voie d'eau en 2014), le Port autonome de Liège a favorisé un mode de transport respectueux de l'environnement.

Voilà une contribution positive et mesurable du Port autonome de Liège à la protection de l'environnement !

Avec 5 litres de carburant par tonne, la distance parcourue sera de :



Véhicules nécessaires à l'acheminement de 4 400 tonnes :



9. LE PORT AUTONOME DE LIEGE EN QUELQUES CHIFFRES

1
Le Port autonome
de Liège est le **1^{er}**
port fluvial belge
et le **3^{ème}** port
fluvial européen
3

Le Port autonome
de Liège gère **32**
zones portuaires
32

Liège Trilogiport :
une plate-forme
multimodale de
120 ha
120

Liège Trilogiport
va générer
2.000 emplois
directs et indirects
2.000

26
Le Port autonome de
Liège gère **26** km de
quais et **370** ha
de terrains portuaires
370

2.500 tonnes de
marchandises
correspondent à 125
camions ou à...1 barge!
2.500

9.603
9.603 et **13.917**
emplois directs et
indirects générés
par le complexe
portuaire liégeois
13.917

650.000
13 millions de
tonnes voie d'eau
= **650.000** camions
en moins sur la
route !

